colorchecker CLASSIC
mm
x·rite

x·rite
colorchecker CLASSIC
mm

80

Mél.
8° 14.11

Carnot

Mémoire adressé au Roi en Juillet 1814.

École libre des sciences politiques
Bibliothèque

BIBLIOTHEQUE SCIENCES PO
1 367 760

MÉMOIRE

ADRESSÉ AU ROI,

EN JUILLET 1814.

Les chiffres que l'on trouvera dans le courant du texte, renvoient à des notes qui sont à la fin de l'ouvrage. A la suite de ces notes on a mis quelques détails officiels pour servir de pièces justificatives.

MÉMOIRE

ADRESSÉ AU ROI,

EN JUILLET 1814,

PAR M. CARNOT,

BIBLIOTHÈQUE

8° Lb 14 (18)

Lieutenant-général, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, Membre de la Légion d'honneur, de l'Institut de France, etc.;

Contenant toutes les Notes de l'Auteur, celles du Lynx, les Commentaires qui ont circulé secrètement avec le Manuscrit, et les Pièces justificatives;

SUIVI

DU DISCOURS QU'IL A PRONONCÉ AU TRIBUNAT,

le 11 floréal an 12.

Bientôt ils vous diront que les plus saintes lois,
Maîtresses du vil peuple, obéissent aux rois.
RACINE.

SECONDE ÉDITION,

Revue et augmentée de l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire; suivi du Décret impérial fixant l'époque de l'Assemblée du Champ de Mai.

PARIS,

CHEZ CHAUMEROT, LIBRAIRE,

Palais-Royal, galerie de Bois.

1815.

MÉMOIRE

ADRESSÉ AU ROI,

EN JUILLET 1814.

L'ÉTAT social, tel que nous le voyons, n'est, à proprement parler, qu'une lutte continuelle entre l'envie de dominer et le désir de se soustraire à la domination.

Aux yeux des partisans de la liberté indéfinie, tout pouvoir, quelque restreint qu'il soit, est illégitime : aux yeux des partisans du pouvoir absolu, toute liberté, quelque bornée qu'elle soit, est un abus (1). Les premiers ne voient pas de quel droit on prétend les gouverner; les autres ne conçoivent pas de quel droit on prétend mettre des bornes à leur autorité : ceux-là soutiennent l'égalité parfaite entre tous les hommes; ceux-ci, la prérogative innée pour quelques-uns de commander aux autres.

C'est de ce conflit d'opinions et de préten-

tions que sont nées nos discordes civiles ; et lorsque l'imagination en est encore effrayée, il est difficile de porter un jugement impartial dans une semblable discussion : chaque parti s'empresse de rejeter toutes les fautes commises sur le parti contraire. Ceux que l'état antérieur des choses avait placés au-dessus des autres, imputent tous les malheurs au défaut de soumission des derniers ; ceux-ci les attribuent aux droits arbitraires que s'étaient arrogés les premiers, à leur obstination à défendre d'absurdes et ridicules priviléges.

Pour être équitable en pareille matière, il faudrait pouvoir se dégager soi-même de toute prévention ; il faudrait se transporter en idée dans les siècles à venir : et encore, dans ce cas, faudrait-il pouvoir ignorer les résultats de l'histoire, et se défaire de la pente presque irrésistible que nous avons à juger de toutes choses par les événemens.

Il est vrai que cette matière de décider la plupart des questions est en quelque sorte justifiée par les écarts auxquels conduisent presque toujours les théories abstraites. La révolution en fournit de funestes preuves aux générations futures : elle fut préparée par une foule d'écrits

purement philosophiques ; les âmes, exaltées par l'espoir d'un bonheur inconnu, s'élancèrent tout-à-coup dans les régions imaginaires; nous crûmes avoir saisi le fantôme de la félicité nationale; nous crûmes qu'il était possible d'obtenir une république sans anarchie, une liberté illimitée sans désordre, un système parfait d'égalité sans faction. L'expérience nous a cruellement détrompés : que nous reste-t-il de tant de chimères vainement poursuivies? Des regrets, des préventions contre toute perfectibilité, le découragement d'une multitude de gens de bien qui ont enfin reconnu l'inutilité de leurs efforts (2).

Vous succombez, hommes qui vouliez être libres, et par conséquent tous les crimes vous seront imputés; vous êtes des coupables auxquels on veut bien pardonner *provisoirement*, à condition que vous reprendrez vos premières chaînes, rendues plus pesantes par un orgueil si long-temps humilié, et retrempées, au nom du ciel, dans l'esprit des vengeances.

Eh ! quelle fut donc, pendant les orages, la conduite de ceux qui vous rapportent des fers? Ont-ils bien le droit d'accuser les autres des maux qu'ils ont pu souffrir? Ne serait-ce pas à

eux-mêmes que conviendrait ce nom de régicides qu'ils vous prodiguent si généreusement? et ne ressembleraient-ils pas à ces filous, qui, pour détourner les soupçons de leurs personnes, crient au voleur plus haut que tous les autres, pendant qu'ils cherchent à se perdre dans la foule?

Quoi! disent ces transfuges, ce ne sont pas ceux qui ont voté la mort du roi qui sont les régicides? Non, ce sont ceux qui ont pris les armes contre leur mère-patrie, c'est vous-mêmes: les autres l'ont votée comme juges constitués par la nation, et qui ne doivent compte à personne de leur jugement. S'ils se sont trompés, ils sont dans le même cas que tous les autres juges qui se trompent: ils se sont trompés avec la nation entière, qui a provoqué le jugement, qui a ensuite adhéré par des milliers d'adresses venues des communes; ils se sont trompés, avec toutes les nations de l'Europe qui ont traité avec eux.

Mais vous, qui revenez aprés la tempête, comment vous justifierez-vous d'avoir impitoyablement refusé votre aide à ce roi que vous affectez de plaindre? Vous à la cupidité desquels il avait sacrifié les ressources du trésor public; vous qui, par la perfidie de vos con-

seils, l'aviez engagé dans le labyrinthe dont il ne pouvait plus sortir que par vos propres efforts, comment lui avez-vous refusé les dons gratuits qu'il vous demandait ? Comment avez-vous refusé l'accroissement des contributions que vos déprédations avaient rendues indispensables ? Qu'ont fait pour lui les notables ? qu'a fait le clergé ? qu'a fait la noblesse ? Qui a provoqué les états-généraux ? Qui a mis toute la France en insurrection ? Et lorsque la révolution a été commencée, qui est-ce qui s'est trouvé capable d'en arrêter le torrent ? Si vous le pouviez, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Si vous ne le pouviez pas, pourquoi reprochez-vous aux autres de ne l'avoir point arrêté ?

Louis XVI, dites-vous, fut le meilleur des rois, le pére de ses sujets : eh bien ! qu'avez-vous fait pour le sauver ce père, ce meilleur des rois ? Ne l'avez-vous pas lâchement abandonné, quand vous l'avez vu dans le péril où vous l'aviez précipité ? N'était-ce pas votre devoir de lui faire un rempart de vos corps ? N'était-ce pas le serment que vous lui aviez fait de le défendre jusqu'à la dernière goutte de votre sang. S'il était le pére de ses sujets, n'étiez-vous pas ses enfans de prédilection ? N'était-ce pas pour vous qu'il s'était

obéré ? N'était-ce pas pour satisfaire à votre rapacité qu'il s'était aliéné l'amour de ses autres enfans ? Et vous le laissez seul à la merci de ceux que vous aviez irrités contre lui ! Etait-ce aux républicains de défendre avec des paroles, dans une tribune, celui que vous n'aviez pas osé défendre avec votre épée ? Quel point d'appui restait-il à ceux de ces républicains qui, contre leurs propres intérêts, auraient voulu sauver le roi, lorsque vous, ses défenseurs naturels et obligés, vous veniez de fuir ? N'est-il pas clair qu'ils se seraient eux-mêmes immolés inutilement avec lui, et qu'ils eussent tous été les victimes d'un mouvement populaire (4) ? Vous exigez des autres une vertu plus qu'humaine, tandis que vous donnez l'exemple de la désertion et de la felonie.

Louis n'était déjà plus roi lorsqu'il fut jugé : sa perte était inévitable. Il ne pouvait plus régner, du moment que son sceptre était avili ; il ne pouvait plus vivre, du moment qu'il n'y avait plus moyen de contenir les factions. Ainsi la mort de Louis doit être imputée, non à ceux qui ont prononcé sa condamnation comme on prononce celle d'un malade dont on désespère, mais à ceux qui, pouvant arrêter dans leur

principe des mouvemens désordonnés, ont trouvé plus expédient de quitter un poste si dangereux.

Vous faites un tableau hideux de la révolution : plus il est hideux, plus vous êtes criminels, car c'est votre ouvrage ; c'est vous qui êtes les auteurs de toutes les calamités. Expiez, vous ne pouviez mieux faire, expiez votre ingratitude envers Louis XVI par des prières publiques, par des services annuels dans les temples. Vous ne réclamez, dites-vous pieusement, que la punition des grands coupables! Les autres ont pu tomber dans l'erreur ; c'est une question ; mais votre trahison n'en est pas une. Vous qui étiez les premiers-nés de ce roi, vous qui teniez tout de sa faiblesse même, vous avez, vous aurez toujours à vous reprocher un parricide ; et Louis aurait pu vous adresser ces dernières paroles de César à Brutus : *Tu quoque, fili mi !*

Comment se fait-il donc que les premiers auteurs du meurtre de Louis XVI, que les véritables instigateurs des troubles civils (5), soient ceux qui s'emparent aujourd'hui du rôle d'accusateurs ? Comment se fait-il que d'autres hommes, qui ont courageusement traversé la

révolution au milieu de ses vicissitudes, se trouvent tout-à-coup comme frappés de stupeur et semblent passer condamnation sur ces clameurs hypocrites. C'est que, par la bizarrerie des événemens; leurs faibles adversaires sont devenus les plus forts; c'est que les ennemis du nom français avec lesquels ils s'étaient ligués, s'étant mis dix contre un pour nous combattre, sont entrés sans résistance dans la capitale, qu'un instant a suffi pour effacer vingt ans de gloire; qu'enfin, ceux qui avaient fui au moment du danger, sont revenus triomphans à la suite des bagages; et qu'ainsi vingt-ans de victoires sont devenus vingt ans de sacriléges et d'attentats.

Si le système de la liberté eût prévalu, les choses eussent porté des noms bien différens; car, dans les annales du monde, le même fait, suivant les circonstances, est tantôt un crime, tantôt un acte d'héroïsme; le même homme est tantôt *Claude* et tantôt *Marc-Aurèle*. — *Catilina* n'est qu'un vil conspirateur: il eût été le bienfaiteur de Rome, si comme César il eût pu fonder un empire. Cromwel fut reconnu jusqu'à sa dernière heure, et sa protection recherchée par tous les souverains: après sa mort il

fut mis au gibet: il ne lui manqua qu'un fils semblable à lui pour établir une dynastie nouvelle. Tant que Napoléon fut heureux, l'Europe s'inclina devant lui, les princes tinrent à honneur de s'allier à sa famille: dès qu'il fut tombé, on ne vit plus en lui qu'un misérable aventurier, lâche et sans talens. Pélopidas, Timoléon, André Doria furent proclamés les libérateurs de leur patrie; ils n'eussent été que des factieux comme les Gracques, s'ils eussent échoué dans leurs entreprises.

Puisque les vociférations sans cesse renaissantes des premiers auteurs de la mort de Louis XVI forcent à justifier ceux qui l'ont votée comme juges, lorsqu'ils ne pouvaient d'ailleurs l'empêcher, il ne sera pas difficile à ceux-ci de faire voir que ce vote est absolument conforme à la doctrine enseignée dans nos écoles sous l'autorisation du gouvernement, préconisée comme la doctrine par excellence; puisque c'est celle des livres saints, appuyée sur l'opinion des moralistes que l'on considère comme les plus sages de l'antiquité et les plus dignes de faire autorité dans tous les temps. Cicéron, par exemple, s'exprime ainsi dans les Offices (*Liv.* 2, *Chap.* 8.).

« Le meilleur moyen pour conserver ce que nous pouvons avoir de crédit et de considération, c'est de se faire aimer; et le plus mauvais, c'est de se faire craindre; car, comme l'a fort bien dit Ennius: *On hait tous ceux que l'on craint, et l'on souhaite de voir périr tous ceux que l'on hait.* Quand nous n'aurions pas su, d'ailleurs, qu'il n'y a ni puissance ni grandeur qui puisse tenir contre la haine publique, ce que nous avons vu depuis peu nous l'aurait appris. Mais le meurtre de ce tyran (César) qui a opprimé cette république par la force des armes, et qui la tient encore en servitude, tout mort qu'il est, n'est pas le seul exemple qui ait fait voir combien la haine des peuples est pernicieuse et funeste aux plus grandes fortunes. Nous le voyons encore par la fin de tous les autres tyrans qui ont presque tous péri de la même manière. Il faut donc convenir que la haine est un mauvais garant d'une longue vie; qu'au contraire il n'y a point de gardes si fidèles que l'amour des peuples, et qu'il n'y a même de sûreté solide et perpétuelle que celle-là.

» Laissons la dureté et la cruauté à ceux qui croient en avoir besoin pour contenir un peuple qu'ils ont opprimé par la force. Pour ceux qui

vivent dans un état libre, ils ne sauraient rien faire de plus insensé que de se comporter d'une manière à se faire craindre : car, quoique les lois soient comme ensevelies sous la puissance d'un particulier, et que la liberté soit resserrée par la crainte, elles se relèvent quelquefois, et parce que les peuples font entrevoir leurs sentimens sans s'en expliquer, et par des concerts qui élèvent tout d'un coup à la souveraine magistrature des gens capables de tirer la république d'oppression. Or, les retours d'une liberté contrainte et interrompue se font bien plus cruellement sentir que tout ce qu'on aurait pu souffrir, si on l'avait laissé subsister (6) ».

On voit que la clémence connue de César n'empêcha pas Cicéron de le regarder comme un tyran, et d'approuver l'attentat commis sur sa personne. Caton allait plus loin : il ne croyait pas qu'il pût exister un bon roi (7).

Si l'on prétend que la doctrine de ces auteurs païens doit être réprouvée parmi nous, je demanderai pourquoi les livres qui en sont pleins continuent de servir de base à l'instruction publique. Mais si nous voulons puiser nos maximes de gouvernement dans les livres saints, ce sera bien pis; on y trouvera la doctrine du

régicide établie par les prophètes, les rois rejetés comme les fléaux de dieu, les familles égorgées, les peuples exterminés par l'ordre du tout-puissant, l'intolérance furieuse prêchée par les ministres du seigneur plein de miséricorde (8).

Malgré cette ineffable doctrine qu'apparemment les princes ne lisent guère, mais que les prêtres lisent beaucoup, et que les Jésuites savaient par cœur, il est avec raison établi en principe chez les nations civilisées, que la personne des rois doit être sacrée et inviolable : mais le sens de ce principe et son application ne sont pas bien déterminés.

On demande, par exemple, si cette maxime a lieu seulement pour les souverains légitimes, ou si elle doit avoir lieu également pour les usurpateurs ?

On demande ce qui distingue positivement un usurpateur d'un roi légitime ?

On demande si l'on doit regarder comme sacrés et inviolables les princes pour lesquels il n'y a rien de sacré ni d'inviolable ? Si un Tibère, un Sardanapale, un Néron, un Caligula, un Héliogabale, un Attila, un Chilpéric, une Frédégonde, une Isabeau de Bavière, un Maho-

met II, un Christiern II, un Pierre le Cruel, un Sixte IV, un Alexandre VI (9), etc., etc., doivent être considérés comme des souverains dont la personne soit inviolable et sacrée?

On demande si, lorsqu'il y avait à Rome douze empereurs à la fois élus par autant d'armées, tous ces empereurs devaient être considérés comme sacrés et inviolables ?

Ces questions, et un grand nombre d'autres semblables, pour lesquelles on s'égorge sur toute la surface de la terre depuis l'origine des siécles, auraient grand besoin d'une bonne solution; mais il paraît qu'il est réservé au droit canon d'être long-temps encore ce qu'on appelle *ultima ratio regum*.

Puisqu'en dernier résultat, c'est la force qui décide de tout, il n'est pas étonnant que les Jacobins aient eu raison d'abord, ensuite le Directoire, ensuite Bonaparte, enfin les Bourbons, dont la famille avait déjà eu raison une première fois pendant neuf siécles, et je crois qu'il n'y a personne en France qui ne désire qu'elle continue d'avoir raison. Mais, puisqu'il est reconnu qu'il n'y a pas de bon droit sans la force, il faut donc faire en sorte que les Bourbons ne perdent pas la leur, et encore plus

qu'une partie de cette force ne se tourne pas contre l'autre.

Or, c'est cependant ce qui arrivera, si l'on ressuscite les partis éteints, si l'on distingue de nouveau les ci-devant royalistes et les ci-devant républicains, si l'on veut voir en France autre chose que des Français, si l'on veut dater la régénération d'une époque antérieure à la charte constitutionnelle.

Le retour des Bourbons produisit en France un enthousiasme universel; ils furent accueillis avec une effusion de cœur inexprimable; les anciens républicains partagèrent sincèrement les transports de la joie commune. Napoléon les avait particulièrement tant opprimés, toutes les classes de la société avaient tellement souffert, qu'il ne se trouvait personne qui ne fût réellement dans l'ivresse, et qui ne se livrât aux espérances les plus consolantes. Mais l'horizon ne tarda point à se couvrir de nuages : l'allégresse ne se soutint qu'un moment. Ceux qui revenaient après une si longue absence, crurent apparemment retrouver la France de 1789; mais la génération était presque toute renouvelée; la jeunesse d'aujourd'hui est élevée dans d'autres principes; l'amour de la gloire sur-tout a jeté

de profondes racines : il est devenu l'attribut le plus distinctif du caractère national : exalté par vingt ans de succès continus, il venait d'être irrité par des revers d'un moment, et malheureusement il a été profondément blessé par les démarches du nouveau souverain.

Autrefois les rois d'Angleterre venaient rendre foi et hommage aux rois de France, comme à leurs suzerains; mais Louis XVIII, au contraire, a déclaré au prince régent d'Angleterre que c'était à lui et à sa nation qu'il attribuait, aprés la divine Providence, le rétablissement de sa maison sur le trône de ses ancêtres (10); et lorsque ses compatriotes volaient à sa rencontre pour lui décerner la couronne d'un vœu unanime, on lui a fait répondre qu'il ne voulait pas la recevoir de leurs mains; qu'elle était l'héritage de ses péres : alors nos cœurs se sont resserrés, ils se sont tus.

C'est ainsi qu'on a fait débuter Louis au milieu de nous par le plus sanglant des outrages que pùt recevoir un peuple aimant et sensible. Cependant nous n'avions pas calculé nos sacrifices pour recouvrer le fils de Louis IX et de Henri IV; nous lui avions applani le chemin du trône, en nous empressant d'adhérer aux

mesures peut-être inconsidérées du gouvernement provisoire. Dans notre vive satisfaction, nous avions spontanément abandonné nos conquêtes; nous avions renoncé à nos limites naturelles, à cette florissante Belgique qui joignait ses vœux aux nôtres pour sa réunion à la France; un trait de plume a suffi pour nous faire quitter ces superbes contrées, que toutes les forces de l'Europe n'auraient pu nous arracher en dix ans. Louis avait-il donc besoin d'imiter les usurpateurs, qui, ne pouvant être rois par l'assentiment de leurs peuples, se font rois par la grâce de Dieu? Ne savait-il pas que nous avions eu Napoléon par la grâce de Dieu, que c'était par la grâce de Dieu que nous ne l'avions plus, que c'est par la grâce de Dieu qu'on a toujours vu et qu'on verra toujours régner les plus forts?

Louis s'était fait précéder par des proclamations qui promettaient l'oubli du passé, qui promettaient de conserver à chacun ses places, ses honneurs, ses traitemens : comment ses conseillers lui ont-ils fait tenir ses promesses? en lui faisant chasser du sénat presque tous ceux qui avaient développé une grande fermeté de caractère et un grand amour de la patrie, mais aucun de ceux contre lesquels s'élevait l'opinion publi-

que, aucun de ceux qui, par le poison de leurs flatteries envers Napoléon, avaient amené les Français au dernier degré d'avilissement. Ainsi l'adulation parut être de plus en plus le premier besoin des princes, sous quelque titre qu'ils règnent.

On exclut pareillement, avec une diligence extrême, des emplois secondaires ceux qu'avait pu égarer un amour sincère de la liberté. Il est vrai qu'ils ne sont point encore formellement proscrits, ils ne sont point encore livrés aux tribunaux ; mais ils sont signalés, par le fait même de leurs démissions, dans leurs communes, à l'animadversion de leurs concitoyens, comme suspects, comme indignes de la confiance du gouvernement ; ils sont marqués du sceau de la réprobation ; et si les militaires sont encore un peu ménagés, si l'on veut bien paraître leur pardonner leurs victoires qu'on se contente d'appeler *impies*, la raison s'en devine aisément. Oh ! combien de faits héroïques sont condamnés à l'oubli, s'ils ne sont pas mis au nombre des forfaits !

Les promesses du roi devaient rassurer tous les citoyens, et cependant l'inquiétude plane sur eux de plus en plus; elle plane sur leur

existence ; sur leur honneur, sur leurs propriétés. On se défie de l'arrière - pensée d'un prince auquel, en si peu de temps, on a déjà fait éluder tant de fois ses promesses ; on aime à croire cependant que ces fausses mesures ne viennent pas de lui, mais elles n'en portent pas moins atteinte à la dignité royale. Pardonner n'est point oublier, car l'oubli gagne les cœurs, et le pardon les ulcère. Si la personne des rois est justement sacrée, leur parole ne l'est pas moins et doit se montrer pure de tous subterfuges. Est-ce là cette loyauté qu'on se plut toujours à regarder comme le plus noble apanage du sang des Bourbons ?

Lorsque l'on compare la puissance d'un roi sur son peuple à celle d'un père sur sa famille, c'est une heureuse fiction, mais qui est bien loin de la vérité. On dit ce qui devrait être, mais non ce qui peut être, et encore moins ce qui est. Un bon père n'établit point entre ses enfans d'odieuses distinctions : sa qualité réelle de père lui inspire des sentimens qui sont l'ouvrage inimitable de la nature, et ne peuvent appartenir à un souverain qui n'est que souverain. Enfin, un père n'est point vindicatif, il pardonne souvent après avoir menacé ; mais il ne punit jamais après avoir promis d'oublier.

Il est impossible de dissimuler que nous éprouvons cette différence d'une manière sensible : le retour des lys n'a point produit l'effet qu'on attendait ; la fusion des partis ne s'est point opérée ; loin de là, ces partis dont il ne restait presque plus de vestiges se sont renouvelés, ils se mesurent et s'observent. Il n'y a ni rapprochement ni abandon : de fausses tentatives, des petitesses, des pas rétrogrades, des entorses données à des engagemens solennellement contractés, ont produit l'inquiétude et la défiance ; le gouvernement n'a point fait usage des moyens qu'il avait à sa disposition, il en a paralysé une partie, il l'a tournée contre lui en se déclarant contre elle.

Ceux-là sont donc bien coupables, ou bien aveuglés, qui ont commencé par détacher de la cause du prince tout ce qui avait porté le nom de patriote ; c'est-à-dire les trois quarts et demi de la nation, et d'en avoir fait une population ennemie au milieu d'une autre, à laquelle ils ont indiscrètement donné une préférence éclatante. Si vous voulez aujourd'hui paraître à la cour avec distinction, gardez-vous bien de dire que vous êtes un de ces vingt-cinq millions de citoyens qui ont défendu leur patrie avec quel-

que courage contre l'invasion des ennemis ; car on vous répondra que ces vingt-cinq millions de prétendus citoyens sont vingt-cinq millions de révoltés, et que ces prétendus ennemis sont et furent toujours des amis : mais il faut dire que vous avez eu le bonheur d'être chouan, ou vendéen, ou transfuge, ou cosaque, ou anglais; ou enfin qu'étant resté en France, vous n'avez sollicité des places auprès des gouvernemens éphémères qui ont précédé la restauration, qu'afin de les mieux trahir et de les faire plus tôt succomber : alors, votre fidélité sera portée aux nues, vous recevrez de tendres félicitations, des décorations, des réponses affectueuses de toute la famille royale.

Or, voilà ce qu'on appelle éteindre l'esprit de parti, ne plus voir partout que des Français, des frères, qui ont juré de ne jamais rappeler leurs anciennes querelles. Mais qui ne voit où l'on nous mène ainsi? Qui ne voit qu'on nous prépare à l'avilissement de tout ce qui a pris part à la révolution, à l'abolition de tout ce qui tient encore un peu aux idées libérales, à la remise des domaines nationaux, à la résurrection de tous les préjugés qui rendent les peuples imbécilles?

Suivant la tactique usitée de tout temps en pareil cas, on n'attaque d'abord que ceux qui ont été les plus marquans, pour en venir successivement aux autres, et finir par envelopper, dans la même proscription, tout ce qui, de près ou de loin, a pris une part quelconque à la révolution ; rétrograder, s'il est possible, jusqu'au régime féodal, jusqu'au rétablissement des serfs, jusqu'à ces beaux jours de la sainte inquisition dont l'aurore commence à luire de nouveau sur les provinces d'Espagne.

La révolution française fut un composé d'héroïsme et de cruautés, de traits sublimes et de désordres monstrueux : or, toutes les familles restées en France ont été forcées de prendre une part plus ou moins active à cette révolution ; toutes ont fait des sacrifices plus ou moins sensibles ; toutes ont fourni des enfans à la défense de la patrie, et cette défense a été glorieuse : toutes étaient par conséquent intéressées à ce que le succès couronnât l'entreprise. Le contraire est arrivé : alors, ceux qui s'étaient montrés opposés à cette révolution cherchent à la faire paraître sous l'aspect le plus défavorable. Les événemens glorieux sont oubliés ou défigurés : on déverse un mépris affecté sur des actes de dé-

vouement qui n'ont obtenu aucun résultat, et l'on fait retentir le cri de l'indignation contre ceux qui ont pu participer d'une manière quelconque à tout ce qui s'est fait.

S'il nous fût resté quelque chose de tant de travaux et de victoires, nous l'eussions regardé comme un trophée auquel nous eussions aimé à rattacher nos souvenirs; aussi s'est-on empressé d'exiger la restitution de toutes nos conquêtes, de peur qu'il ne restât quelque trace de la gloire que nous avions pu acquérir avant la restauration, cette gloire importune étant censée la honte du parti contraire; mais cette même gloire était devenue notre idole; elle absorbait toutes les pensées des braves mis hors de combat par leurs blessures, toutes les espérances des jeunes gens qui faisaient leurs premières armes; un coup imprévu l'a frappé: nous trouvons dans nos cœurs un vide semblable à celui qu'éprouve un amant qui a perdu l'objet de sa passion : tout ce qu'il voit, tout ce qu'il entend renouvelle sa douleur. Ce sentiment rend notre situation vague et pénible : chacun cherche à se dissimuler la plaie qu'il sent exister au fond de son cœur; on se regarde comme humilié, malgré vingt ans de triomphes continus, pour avoir perdu une

seule partie qui malheureusement était la partie d'honneur, et qui a fait la règle de nos destinées.

Mais cet état de malaise ne saurait subsister. C'est un aveuglement bien déplorable que celui d'un parti presque imperceptible qui, admis à partager une gloire que rien ne saurait effacer, affecte de dégrader tout ce qui la constitue, et semble n'être rentré dans le sein de la mère-patrie que pour l'avilir après l'avoir si long-temps déchirée. Mais cette puissante nation sera bientôt revenue de l'étourdissement qu'à dû produire chez elle l'apparition subite d'une coalition sans exemple et qui ne peut se renouveler : elle a déjà repris le sentiment de ses forces. Ceux qu'on a crus anéantis ne sont que dispersés ; et si une pareille croisade recommençait, le grand peuple, malheureusement trop confiant jusqu'à ce jour, saurait profiter de son expérience pour se garantir de l'impéritie et des trahisons qui l'ont livré à la discrétion de ses ennemis ; une poignée de transfuges qui étaient tombés dans l'oubli, et qui n'ont reparu que pour recueillir les fruits d'une victoire à laquelle ils n'avaient point pris de part, qui déjà n'ont plus le soutien de cette ligue qui a vaincu pour eux, et qui se trouvent comme perdus au milieu d'une immense popu-

lation imbue d'idées libérales, ne peut en imposer long-temps ; et ce serait un mauvais calcul de sa part que de laisser apercevoir des prétentions dominatrices : l'extinction de tous les partis est la seule chose qui lui convienne, et qui convienne à tout le monde.

C'est dans la charte constitutionnelle qu'il faut chercher le salut commun ; elle contient assez de garanties pour nous sauver tous, si nous ne souffrons pas qu'elle soit entamée (11) : mais il faut pour cela que la vérité puisse parvenir aux oreilles du souverain, et qu'il ne permette point à ses flatteurs de le faire dévier des dispositions de cette loi fondamentale qui est son propre ouvrage ; il faut que les deux chambres continuent à déployer le caractère qu'elles ont déjà montré dans quelques occasions ; il faut que les nouvelles élections qui devront avoir lieu ne soient point le fruit de l'intrigue et de l'astuce (12). Les vrai patriotes, c'est-à-dire ceux qui ont combattu pour la défense de leur patrie, de leurs foyers, sont partout en immense majorité ; il ne tient qu'à eux d'avoir une bonne représentation nationale ; ils n'ont qu'à porter des citoyens connus par leur antique probité, des pères de famille, des acquéreurs de domaines nationaux,

des hommes intéressés de toute manière à ce que la nation ne soit point avilie, à ce que ni l'anarchie ni le despotisme ne puissent se relever.

Loin de moi toute pensée qui pourrait fournir le moindre prétexte à de nouveaux troubles ; je me plains, au contraire, amérement de ceux qu'on tend à susciter, en formant de nouveaux partis : il est certain qu'il n'y en avait plus aucun lors de la déchéance de Napoléon ; il est certain qu'il y en a maintenant ; et assurément ce ne sont pas les anciens républicains qui les ont excités ; ce ne sont pas eux qui remplissent les journaux de diatribes contre eux-mêmes ; ce ne sont pas eux qui font colporter des écrits incendiaires contre la charte constitutionnelle qui est leur garantie ; ce ne sont pas eux qui conseillent à Sa Majesté d'éluder l'accomplissement des promesses qui leur sont favorables, et de manquer à sa parole royale.

Pourquoi, au mépris de cette parole, continue-t-on à distinguer, distingue-t-on plus formellement que jamais ceux qui sont demeurés attachés à la personne du roi, de ceux qui sont demeurés attachés au sol de la patrie ? Cette distinction était naturelle, lorsque les uns étaient en guerre contre les autres ; mais elle aurait dû s'ef-

facer, lorsque les premiers ont repassé le bras de mer qui les séparait de nous, lorsqu'ils ont remis le pied sur leur terre natale. Prétendent-ils donc rentrer en conquérans, ceux qui n'ont été pour rien dans la crise qui vient de s'opérer? Croient-ils nous ramener à l'époque de 89, comme si la raison pouvait rétrograder? Espèrent-ils nous faire proclamer que toute la révolution n'est qu'un amas de forfaits, lorsqu'elle n'en offre pas d'autres que ceux dont ils sont la cause première? Ce sont toujours les défenseurs du sol qui forment le corps impérissable de la nation, de cette nation puissante, et victorieuse depuis tant d'années. Ils n'entendent pas qu'on touche à leurs lauriers, sinon pour les partager fraternellement, si l'on s'en croit digne, mais non pour les flétrir.

Qui est-ce qui a fait supporter si long-temps la tyrannie de Napoléon? C'est qu'il avait exalté l'orgueil national. Avec quel dévouement ceux même qui le détestaient le plus ne l'ont-ils pas servi? C'est le désespoir seul qui a pu faire abandonner ses aigles: son caractère en a imposé jusqu'au dernier moment; et, dans sa détresse, il a encore traité d'égal à égal avec les alliés qui nous dictaient des lois dans Paris.

Le droit de succession est compté pour peu de chose parmi les peuples belliqueux : ceci n'est point une théorie, c'est un fait. Dans les premiers momens de notre monarchie, la couronne n'était pas toujours déférée à l'aîné des enfans, mais à celui qui paraissait le plus propre à commander les armées. La nature semble avoir mis dans le cœur des hommes un entraînement particulier vers la gloire militaire ; elle électrise les nations entières : jusque dans le moindre hameau vous faites couler des larmes d'attendrissement, en racontant un simple fait d'armes honorable pour la nation ou pour une famille : pourquoi le peuple français aimait-il tant ses rois ? C'est qu'il les regardait comme les soutiens et les protecteurs nés de sa gloire ; c'est qu'il s'était accoutumé à considérer son prince comme le plus vaillant de ses chevaliers.

La masse du peuple ne connaît pas les généalogies, et ne discute point les droits d'hérédité ; elle ne prend part aux querelles de ceux qui la gouvernent, à leur conduite privée, à leurs crimes politiques même, qu'autant que cela touche à ses propres intérêts : dans son instinct, elle juge qu'on a le droit de la gouverner quand on la gouverne bien, et qu'on la perd quand

on la gouverne mal : celui qui la rend heureuse est toujours assez légitime, ou assez tôt légitimé. Les Romains oubliérent bien vîte les premières années d'Auguste, parce que l'empereur se hâta de faire succéder un gouvernement paternel aux horreurs commises par le triumvir : les Anglais respectent encore la mémoire de l'usurpateur despote Guillaume-le Conquérant, parce qu'il en fit un plus grand peuple ; ils mettent le capricieux et sanguinaire Henri VIII au nombre de ceux qui ont le plus contribué à leur prospérité, parce qu'il les affranchit du joug de la cour de Rome ; ils honorérent Cromwel, qui avait envoyé leur souverain légitime à l'échafaud, parce que le protecteur sut mieux régner que le roi ; tandis que, peu aprés, ils chassérent encore leur nouveau roi légitime, Jacques II, pour mettre à sa place un nouvel usurpateur. Les Français applaudirent à l'usurpation de Pepin-le-Bref sur les Mérovingiens, et ensuite à celle de Eudes et de Hugues Capet sur les descendans de Charlemagne, parce que les nouveaux princes gouvernèrent mieux que ceux qu'ils avaient détrônés. La France avait déjà souscrit à l'usurpation de Napoléon ; elle lui aurait même confirmé le nom de *Grand*, que

ses flatteurs s'étaient trop pressés de lui donner, sans la déloyauté et l'extravagance de ses dernières expéditions ; et cette même nation sera peut-être plus rigoureuse aujourd'hui envers son prince légitime, parce qu'on croit toujours avoir droit d'attendre plus de celui qui vient que de celui qu'on force de quitter. Quand on chasse quelqu'un pour occuper sa place, on prend l'engagement tacite de faire mieux que lui.

Après avoir parlé de ce qui est relatif aux circonstances politiques actuelles, je hasarderai ici quelques réflexions sur le gouvernement en général.

Il est des personnes que le nom seul de liberté épouvante, parce qu'ils en jugent sur la révolution, sans penser que cette révolution, au contraire, a été un despotisme continuel (13). Hélas! l'histoire entière du monde nous offre à peine quelques pages qui soient consacrées à décrire les effets de la véritable liberté; cette histoire n'est bien plutôt que le tableau monotone de l'éternel abus du pouvoir : les peuples n'y figurent que comme les instrumens et les victimes de l'ambition de leurs chefs : on n'y voit que des princes qui font combattre leurs sujets pour leurs intérêts privés; des rois qui

sont eux mêmes régicides et parricides ; des prêtres qui excitent au carnage et qui dressent des bûchers de temps à autre. Seulement on remarque les généreux efforts de quelques hommes intrépides, qui se dévouent pour délivrer leurs compatriotes de l'oppression : s'ils réussissent, on les nomme des héros ; s'ils échouent, on les nomme des factieux.

Cette révolution qui, de près, nous paraît si terrible, que sera-t-elle dans les annales du monde ? Que sont les événemens dont nous avons été témoins, auprès de l'invasion des barbares dans l'empire romain ? Que sont-ils auprès des massacres qu'a occasionnés la découverte du nouveau monde ? Que sont-ils auprès des guerres d'extermination qui ont tant de fois dépeuplé dans l'Asie des contrées plus grandes que l'Europe entière (14) ? Mais nous ne voyons dans le monde que le point imperceptible que nous y occupons ; nous ressemblons à un peuple de fourmis qui s'imagine voir la dissolution de l'univers, parce qu'un passant a marché, sans y prendre garde, sur leur habitation. Eh bien ! ces grandes catastrophes furent-elles l'effet de la liberté ou celui de l'ambition ?

Dans l'état de nature, l'homme n'est cruel

que par besoin ; dans l'état de société, il l'est par caprice pour satisfaire ses fantaisies, et les passions qui naissent en foule de sa communication avec ses semblables.

Ce n'est pas, sans doute, que je veuille donner la préférence à l'état de nature ; mais l'état social est susceptible d'une infinité de gradations, dont l'un des extrêmes serait celui d'un isolement total, et l'autre celui d'un despotisme absolu.

Or, ces deux extrêmes sont également vicieux et se confondent dans leurs résultats ; car, dans l'un et l'autre cas, il est évident, et l'expérience démontre qu'il ne peut y avoir ni lumières, ni industrie, ni prospérité nationale. Il y a donc un problême à résoudre, c'est celui de trouver entre ces deux extrêmes le point où il convient de s'arrêter, c'est-à-dire, de distinguer quels sont les caractères d'une juste liberté et ceux d'un pouvoir légitime.

Mais où trouverons-nous en ce genre la mesure du bien et du mal ? Est-ce dans le seul raisonnement, dans les autorités que fournissent les écrivains, ou enfin dans l'expérience ? L'insuffisance du simple raisonnement est assez prouvée, comme je l'ai déjà remarqué, par les

écrits qu'il nous a fait commettre dans tous les genres.

La nature a ses lois morales aussi bien que ses lois physiques, et les unes ne sont pas plus faciles à deviner que les autres : c'est à l'expérience qu'il appartient de nous en instruire, et c'est sur elle seule, comme base, que nous pouvons établir des principes et des raisonnemens solides.

L'homme de la nature n'a aucun frein, non plus que les autres animaux : il rapporte tout à ses besoins physiques ; mais nous ne considérons ici que l'homme social : nous partons de la supposition qu'il habite avec ses semblables, et que l'état le plus désirable pour lui est celui d'une société bien organisée, où l'on se prête des secours mutuels : de manière que ce que nous avons à chercher est ce qui doit constituer cette société, pour qu'elle parvienne au degré de prospérité dont elle est susceptible.

Nous sentons que ce *maximum* de prospérité ne peut se trouver dans l'isolement absolu des hommes et leur indépendance absolue les uns des autres ; car dans cet état de choses ils ne se procureraient réciproquement aucun secours. Il est donc déjà démontré que l'état de civilisation

le plus désirable exige le sacrifice d'une portion de la liberté naturelle.

Mais l'expérience démontre aussi que, sous un despotisme absolu, qui est l'autre extrême, les lumières s'éteignent insensiblement, les arts cessent d'être cultivés, l'émulation disparaît, chacun devient indifférent à la gloire nationale et à la prospérité publique; de sorte que l'agriculture, le commerce et la population s'anéantissent graduellement.

C'est donc entre la liberté absolue et le pouvoir absolu qu'exige le *maximum* cherché de la prospérité nationale; c'est-à-dire, qu'il faut nécessairement, pour l'obtenir, que, d'une part, la liberté soit renfermée dans de certaines bornes, et que, de l'autre, le pouvoir soit limité. Or, c'est cette liberté assez restreinte, que je nomme *liberté sociale;* et ce pouvoir tempéré, que je nomme *pouvoir légitime.*

Donc il faut que, parmi les citoyens, les uns renoncent à leur chimère de liberté absolue, et les autres à leur prétention insoutenable de pouvoir illimité. Il faut que, de part et d'autre, on fasse un généreux abandon de ce qui ne peut que nuire à cet état de prospérité qui doit être le vœu de tous. C'était par ces réflexions, sans

doute, qu'il fallait commencer la révolution, et la révolution n'aurait pas eu lieu.

Pour fixer d'une manière précise le point où il convient de s'arrêter entre les deux extrêmes dont nous avons parlé, il faudrait connaître l'état de sociabilité le plus parfait, ce dont personne ne peut se flatter; mais il suffit qu'on puisse en juger à peu près, pour constater l'existence du principe, qu'un pareil état de choses ne peut se concilier ni avec une liberté indéfinie, ni avec un pouvoir absolu.

L'état social peut s'organiser de diverses manières et recevoir une infinité de modifications (15); car l'expérience prouve qu'il peut prospérer, soit dans une monarchie convenablement mitigée, soit dans un gouvernement populaire convenablement balancé; et mon objet n'est pas de me livrer à ces recherches difficiles sur lesquelles on s'est si souvent égaré: seulement on voit que la question est susceptible de diverses solutions, suivant la nature du gouvernement de chaque pays, et qu'il y a beaucoup de points qui doivent être communs à tous: comme la nécessité d'une législation civile et criminelle, d'une force publique, d'une admi-

nistration financière, d'établissemens pour l'instruction de la jeunesse.

Quoiqu'il ne soit pas possible de fixer théoriquement les limites des différens pouvoirs, on voit qu'ils n'en doivent pas moins tous être créés dans le but de la plus grande prospérité nationale, et que par conséquent les distinctions et les priviléges ne doivent être admis dans l'organisation qu'autant qu'ils tendent à remplir cet unique objet : ce sont des rouages destinés à faire mouvoir la machine, mais qui ne sont pas là pour eux-mêmes, et qu'on doit même éliminer, lorsqu'ils ne font que compliquer le mécanisme et augmenter les frottemens (18). De quelle importance que soit l'une quelconque de ces pièces, fût-elle même comme le grand ressort dans une montre, il serait absurde de dire que c'est la montre qui est faite pour le ressort, et non pas le ressort pour la montre. C'est ici l'application de l'apologue des membres et de l'estomac ; les membres ne sont point faits pour l'estomac, ni l'estomac pour les membres, mais tous sont faits pour l'organisation générale de la machine humaine.

Mais, dira-t-on, quoique nous sachions que le *maximum* de la prospérité nationale est le

grand et unique but que nous devons nous proposer, si nous ne connaissons pas précisément en quoi consiste ce *maximum*, comment l'atteindrons-nous ? Quelles routes devrons-nous prendre pour y arriver? Et quand nous aurons découvert ces routes, comment déterminerons-nous chacun à les suivre ?

A cela je réponds que c'est avec le progrés des lumières qu'on parviendra successivement à découvrir ces routes, et qu'on déterminera chacun à les suivre par la formation d'un esprit national.

La science du gouvernement se perfectionne insensiblement, comme toutes les autres, par l'expérience de la méditation. Dés que tout le monde cherchera de bonne foi ce qui convient le mieux à la grande famille, chaque jour ajoutera aux connaissances de la veille ; on cessera de marcher dans le vague, et tous à l'envi apporteront leur tribut d'intelligence et de zéle à la masse commune.

Mais quel sera le grand mobile de tous ces efforts individuels? qu'est-ce qui leur donnera cette tendance uniforme vers un même but? Ce ne peut être évidemment qu'une noble et forte passion; et cette passion ne peut être que l'amour

de la patrie (16). Il faut donc faire naître cet amour, il faut créer un esprit national ; c'est là ce qui nous manque, et ce qui nous manque à tel point qu'à peine pouvons-nous nous en faire l'idée ; que personne, pour ainsi dire, ne comprend chez nous comment on peut sacrifier son intérêt propre à l'intérêt général, s'oublier soi-même pour le salut et la gloire de son pays ; et qu'on ne croirait peut-être pas à la possibilité de son existence, si l'histoire des peuples anciens ne nous en donnait la preuve, et si nous ne le voyons exister encore à un haut degré chez quelques nations voisines.

En Angleterre, toutes les fortunes particulières sont liées à la fortune publique. Chacun est puissamment intéressé à ce que celle-ci n'éprouve jamais d'ébranlement sensible ; par conséquent, la grande majorité de la nation est nécessairement pour le gouvernement, et le parti de l'opposition ne peut être que très-faible ; il n'est là que pour tenir tout le monde en haleine, et rendre les discussions plus piquantes et plus approfondies. Voilà pourquoi il y a en Angleterre un esprit national.

Il n'en est pas de même en France : les fortunes individuelles, étant des portions même

du sol, se trouvent plus détachées les unes des autres, plus indépendantes de la direction générale des affaires, lesquelles peuvent péricliter jusqu'à un certain point, sans altérer les propriétés foncières où reside la fortune publique. Voilà pourquoi il y a plus d'isolement en France, plus d'égoïsme, peu ou point d'esprit national : et cependant il en faut un, car il n'y a que les grandes passions qui fassent les grandes nations. Chez l'une, c'est la passion de la liberté, chez une autre, c'est celle des conquêtes; chez une autre encore, le fanatisme religieux; chez nous, ce doit être l'amour du sol qui nous a vus naître.

La France et l'Angleterre ne sauraient se régir de la même manière relativement à l'esprit national, qui doit être différent pour les deux pays. L'Angleterre, toute commerçante, doit se régir par le calcul et le goût des entreprises hasardeuses; la France doit se régir par l'amour de son territoire. L'Angleterre met son point d'honneur à se considérer comme le point central des grandes spéculations maritimes qui unissent toutes les nations; la France doit mettre le sien à profiter des dons que la nature lui a prodigués chez elle-même. Nous devons nous enor-

gueillir de nos richesses propres, nous y affectionner, nous attacher à les répandre uniformément par la facilité des communications intérieures, sans prétendre rivaliser avec nos voisins sur un élément dont leur position géographique et le systême d'équilibre des puissances de l'Europe semblent leur adjuger pour long-temps la suprématie (17). Il vaut mieux se borner à multiplier et améliorer les productions du sol, que de nous livrer à un commerce étranger que nous ne pouvons jamais faire que d'une manière subalterne et précaire, sous le bon plaisir des Anglais qui chercheront toujours à nous y faire éprouver toutes les avanies possibles.

Tel doit donc être le caractère de l'esprit national qui convient au peuple français; c'est l'amour de la grande propriété territoriale qui renferme toutes les propriétés particulières, l'amour du sol pris collectivement, son intégrité, son perfectionnement, son indépendance politique. La disposition des esprits nous porte naturellement vers ce but commun : les Français ont toujours été extrêmement forts chez eux; et il est aussi difficile aux étrangers de s'y

maintenir, qu'il est difficile aux Français de s'établir solidement loin de leurs foyers.

Si nous adoptons une fois ce principe pour notre régulateur politique, nous aurons apporté un grand remède à cette inconstance, à cette mobilité qui tient plus aux circonstances locales qu'au caractère volage qu'on attribue ordinairement aux Français. Les Français ne sont pas plus volages que les habitans des autres pays, et la révolution a bien prouvé qu'ils sont susceptibles d'une grande constance et d'une grande tenacité dans leurs entreprises, quand ils ont devant les yeux un objet digne de leur ambition. Ils ne se disséminent en petites passions, que parce qu'on ne leur en offre pas une grande qui les fixe tous, et qui réunisse en faisceaux leurs forces individuelles.

Puis donc qu'il est prouvé par expérience que l'esprit national n'est point un être métaphysique et absurde, c'est à le faire naître que le gouvernement doit s'appliquer; c'est à en rassembler les élémens et à les mettre en œuvre. Les élémens de l'esprit national sont l'honneur, la sensibilité, l'urbanité, que semblent inspirer le climat et toutes les qualités par lesquelles la nature a voulu distinguer les peuples les uns

des autres. L'art de mettre en œuvre ces élémens, consiste dans une législation, une éducation, des institutions appropriées au but qu'on se propose.

Je suis loin de pouvoir approfondir tous ces objets. Je m'attacherai seulement ici au point principal, l'honneur qui est, à proprement parler, le grand levier avec lequel on remue les nations, et sur-tout la nation française.

Nous devons peut-être la plus grande partie de nos malheurs à une simple équivoque, à un abus de mots, au défaut de la distinction qui existe entre l'*honneur* et les *honneurs* : cependant qu'y a t-il de nouveau entre ces deux choses?

L'honneur est le principe de tout ce qui se fait de grand dans le monde; les honneurs un simple signe de la faveur, et plus souvent la marque de l'intrigue ou d'une vile complaisance, que du mérite réel. L'honneur excite une généreuse émulation; les honneurs, une basse jalousie : ceux-ci rendent indifférent sur les intérêts du gros de la nation dont ils distinguent et isolent celui qui en est revêtu; l'honneur de chaque citoyen, au contraire, n'est

qu'une émanation, une portion de l'honneur national.

Tout ce qu'on peut dire de plus favorable à ce qu'on nomme les *honneurs*, c'est qu'ils ne sont pas précisément incompatibles avec le véritable honneur; mais un homme taré, flétri, déshonoré dans l'opinion, peut réunir sur sa personne tous les titres, toutes les dignités, toutes les décorations, tous les honneurs; tandis qu'un homme modeste, plein de probité, de vertus, de talens, du véritable honneur enfin, peut n'avoir aucune de ces distinctions qu'on nomme les *honneurs*. L'honneur est inhérent à celui qui a su l'acquérir; on se dépouille des autres en ôtant son habit.

Mais malheureusement aux yeux du vulgaire, ceux-ci dispensent souvent de l'autre dont ils sont réputés le signe représentatif; c'est une fausse monnaie qu'on fait souvent passer pour meilleure que celle même qui est de par aloi: dès-lors la fraude est encouragée; on néglige la chose même pour le signe, et il n'y a plus qu'à perdre pour les gens de bonne foi.

Sans doute c'est un grand avantage pour une nation de pouvoir payer avec une branche de chêne ou de laurier, avec des croix ou des ru-

bans, les plus importans services qu'on puisse lui rendre; mais si ces distinctions deviennent le prix de la flatterie, de l'espionnage, de services plus honteux encore, de quelle utilité pourront-elles être bientôt pour cette nation? Qui voudra se dévouer aux plus pénibles travaux, aux plus dures privations pour les obtenir? Qui ira les chercher dans les camps, si on peut les ramasser à pleines mains dans une antichambre?

Cependant, lorsque ces décorations sont devenues à ce point communes et triviales, que ce n'est plus même aux yeux du vulgaire un honneur de les avoir, mais seulement un déshonneur de ne les avoir pas, ceux qui les méprisent le plus se trouvent obligés souvent de les postuler humblement, d'intriguer pour les obtenir, et c'est ainsi que les honneurs factices finissent par tuer le véritable honneur, par produire l'avilissement et la démoralisation, lorsqu'ils devaient élever et épurer les ames : ils substituent la vanité à la grandeur; la patrie n'est plus rien au milieu de ces hochets, il n'y a plus d'aliment pour l'émulation, et les siècles s'écoulent sans qu'il reste aucun souvenir de ces innombrables puérilités.

Mais comment rétablir le véritable honneur dans ses droits, et réduire à leurs justes valeurs tant de distinctions parasites ? C'est en laissant circuler librement la vérité : il n'en faut pas davantage. Alors, au lieu de cette multitude de faits controuvés que sont intéressés à faire croire ceux qui courent aprés les honneurs pour les accaparer, nous saurons ce que les faits ont de réel : éclairés par la faculté de les discuter et de les démentir, ils seront dépouillés de l'exagération et des fausses couleurs qui les altérent; et l'imposture déjouée ne viendra pas s'emparer des récompenses qui doivent appartenir au mérite seul. Alors la justice hautement rendue à celui-ci, le développera de plus en plus; ses réclamations n'étant plus étouffées par le crédit et la jactance, chacun fera ses efforts pour gagner l'estime de ses compatriotes, sans craindre de s'en voir frustrer par un charlatanisme effronté; ses facultés s'agrandiront par l'espoir de la considération publique, et il s'empressera de suivre les routes tracées à toutes les classes de citoyens pour la plus grande prospérité nationale.

Nous avons déjà vu que c'est par la propagation des lumières que l'on peut parvenir à dé-

couvrir successivement ces routes ; ainsi la libre circulation de la pensée doit rendre ces deux services à la fois, de faire connaître les meilleures choses et les meilleurs hommes, en tarissant les sources de l'erreur et des intrigues. Tels doivent être les effets naturels de la liberté de la presse ; les effets tout contraires auront nécessairement lieu, si elle demeure comprimée.

On cherche une division de pouvoirs qui, au lieu de se combattre perpétuellement, s'unissent, au contraire, pour tendre toujours au même but. Ces pouvoirs seraient le pouvoir d'*opinion* et le pouvoir d'*action* (18). Le premier cherche les routes qui mènent vers la prospérité ; le second dirige par ces routes tous les efforts particuliers, organisés entre ses mains. Qu'importe une légère agitation qui n'a pour objet que de trouver ce qui est utile ? L'agitation dangereuse n'est jamais que celle que les factions produisent : et quelle faction peut-il y avoir, si chacun est animé du même esprit, si les distinctions ne sont pas l'ouvrage du caprice, mais celui d'un discernement juste, éclairé par l'analyse des faits ; si chacun reconnaît la nécessité d'un pouvoir, et du sacrifice d'une portion de sa liberté ? Or, nous sommes assez mûris par

l'expérience pour être bien pénétrés de ces maximes ; et s'il reste encore quelques individus engoués de vieux préjugés à cet égard, ou heurtés à leurs opinions exagérées, ils se trouveront tellement noyés dans le nombre de ceux qui sont fatigués de révolutions, qu'ils rougiront bientôt de leur rôle absurde. Il ne faut pour cela que la volonté du prince ; c'est la mère abeille dans une ruche : on le suivra partout, dès qu'il aura donné le signal, et qu'on saura qu'il veut le bonheur commun, sans faire acception de personne. J'avoue que de semblables principes sont loin de la sombre maxime, *divisez pour régner*. Puissent donc mes concitoyens ne voir dans ces réflexions rapides que le désir sincère de prévenir toute réaction nouvelle, de leur inspirer ces sentimens nobles, cette bienveillance universelle qui porte à ne pas exiger des autres plus qu'on ne serait peut-être capable de faire soi-même ! Puissent-ils sentir la nécessité d'immoler l'orgueil individuel, qui divise tout, à l'orgueil national qui réunit tout ; de ne pas se croire supérieurs aux autres par leur nature, mais seulement par leur position dans l'ordre social ; de comprendre que le vrai but du gouvernement est d'entretenir l'harmonie entre tous les corps ;

que les distinctions inutiles sont toujours odieuses ou ridicules, et subservives de l'émulation; que c'est à ce même ordre social que doivent se rapporter tous les efforts particuliers; qu'il est susceptible d'une infinité de formes différentes, entre lesquelles les avantages et les défauts sont partagés; que toutes exigent l'exercice d'un pouvoir quelconque, et par conséquent le sacrifice d'une portion de liberté! Puissent-ils sentir enfin qu'il vaut mieux supporter quelques inconvéniens que de prétendre à une perfection qui, dans la pratique, est une chimère, et dont la théorie est trop incertaine; que ce qu'il y a de plus utile en morale est d'apprendre à se contenter de son sort, et que la nature pleine de sagesse a établi entre les hommes une sorte de compensation qui fait que l'inégalité des conditions est presque toujours plus apparente que réelle (19).

Quant à vous, ministres, qui jouissez de la confiance de Sa Majesté, vous la méritez sans doute par vos lemières et par votre dévouement pour sa personne sacrée; mais vous ne savez pas lui faire des amis: vous travaillez sans cesse à désunir ceux que vous devriez chercher à rapprocher; vous exaspérez de plus en plus des

hommes qui ne veulent que la concorde (20); vous ne faites pas savoir au prince que, dans le cœur d'un roi, les intérêts de la grande famille doivent l'emporter sur toutes les affections privées. Avez-vous oublié que Napoléon n'est tombé de si haut, que parce qu'il n'a jamais voulu permettre qu'on lui dît la vérité, ni qu'on la dît à la nation française? Est-il de la dignité du prince de chicaner sur quelques expressions obscures de la charte constitutionnelle, comme s'il en était déjà au regret de nous l'avoir donnée? et dans le cas d'un doute, ces expressions qui sont de lui, ne doivent-elles pas toujours être interprétées de la manière la plus libérale? Un roi ne doit-il pas toujours aller au-delà, plutôt que de rester en-decà de ce qu'il a promis? et ne devriez-vous pas lui rappeler sans cesse ce passage sublime de la proclamation de son aïeul Henri IV, n'étant encore que roi de Navarre :

Qui peut dire au roi de Navarre qu'il ait jamais manqué à sa parole!

—

NOTES.

(1) Pour me servir d'une figure qui tient à la géométrie, je dirai que la liberté sociale ne peut exister qu'autant qu'elle est inscrite dans le cercle du respect pour la liberté individuelle. Elle a pour latitude tout l'espace que les rayons de ce cercle peuvent embrasser. La circonférence est son rempart, hors duquel elle perd son existence. Otez le respect de la liberté d'autrui, l'égalité politique, en un mot, la liberté sociale n'existe plus. Celui qui veut la liberté sans l'égalité, est un despote ou un *lâche fauteur du despotisme, que la terreur ou l'intérêt conduisent.*

On ne peut disconvenir que, s'il a existé dans la révolution un parti, ou seulement quelques individus qui aient voulu la *liberté indéfinie*, c'est le despotisme qu'ils voulaient; car on ne peut concevoir la liberté indéfinie que dans le pouvoir de satisfaire au moindre de ses caprices, n'importe la lésion des droits d'autrui. Tel est en effet le caractère du despotime et de la tyrannie qui anéantissent toute égalité, qui n'ont ni mesure, ni frein, ni justice. C'était pour jouir d'une liberté indéfinie, que les Tibère et les Néron se firent déclarer par le sénat au-dessus des lois. C'était pour jouir d'une liberté indéfinie que Bonaparte détruisait celle de la presse, et qu'il

ne voulait d'institution politique que pour seconder son despotisme. Ainsi donc, dire qu'un parti a voulu la liberté indéfinie, en luttant contre le despotisme, c'est mettre le despotime aux prises avec lui-même. Gardons-nous d'accuser l'ardeur des sentimens qui animent depuis vingt-cinq ans la majorité des Français, dont le patriotisme pur et désintéressé manifesta en 1789 un si noble enthousiasme.

Gardons-nous de confondre l'enthousiasme avec l'exagération. Il n'est pas un vrai patriote qui ait voulu la liberté indéfinie. Les sauvages même n'y prétendent pas, puisqu'ils se maintiennent en société par des réglemens et des lois; et, lors même qu'ils en manqueraient, n'ont-ils pas les affections naturelles qui attachent l'homme à la femme, les pères et les mères aux enfans, et ceux-ci à leurs parens? Ces affections, qui sont l'effet des lois immuables de la nature, n'empêchent-elles pas la liberté d'être indéfinie? Il ne peut donc y avoir que des êtres dénaturés, des tyrans qui prétendent à une telle liberté.

La lutte entre les partisans du pouvoir absolu et ceux de la liberté indéfinie, n'a donc pu être la source de nos discordes civiles. Sans doute, les partisans d'une liberté sage ont été et seront long-temps en butte à ceux du pouvoir absolu; mais ni leurs prétentions, ni leurs opinions, ni leurs moyens n'ont excité les troubles civils, et ne tendent à les exciter encore. Sans l'exaspération, sans les perfidies et les crimes des fauteurs du despotisme, ce n'eût pas été un *fantôme de félicité nationale* que nous aurions *saisi*, mais nous eussions prouvé à tous les peuples qui voulaient, et qui veulent plus que jamais

devenir libres avec nous, qu'il eût été très-possible d'obtenir *une république sans anarchie*, une *liberté* véritable *sans désordre*, et un *systéme* raisonnable *d'égalité* sans *patriciat*.

(2) Je n'admets pas avec M. Carnot *l'inutilité des efforts des gens de bien*. Quoique, en effet, il y ait eu du découragement pour quelques-uns, le courage n'a fait que redoubler dans un million d'autres, parce que tel a été le résultat des efforts des premiers combattans, que les fauteurs du despotisme n'ont obtenu qu'une capitulation dont ils semblent vouloir déjà trop imprudemment violer les articles, et qu'ils ont été forcés de rendre hommage aux lumières du siècle, aux progrès de la civilisation, c'est-à-dire à la philosophie, à la raison, à l'égalité, à la liberté, à l'indépendance des peuples.

(3) Il ne faut que voir dans le Moniteur, à cette époque, les adresses des sections de Paris pour en être convaincu.

Les plus zélés partisans de Louis XVI ne peuvent disconvenir que ce ne fût au moins un roi faible; mais un roi faible est souvent aussi dangereux qu'un roi méchant: celui-ci fait le mal par lui-même, et l'autre le laisse faire par tous ceux qui l'entourent.

Le public est trompé par ceux qui affectent de dire que Louis XVI n'a été condamné qu'à une très-petite majorité; c'est donner une idée entièrement fausse de ce qui a eu lieu réellement, car c'est faire présumer qu'il n'a été reconnu coupable que par cette petite majorité, tandis qu'au contraire il a été déclaré tel à la presque unanimité: ce n'est que pour l'application de la peine qu'il y a eu diversité dans les opinions par des considérations politiques

Les émigrés disent, pour excuser le roi, et pour s'excuser eux-mêmes, qu'il n'était pas libre, et que par conséquent il a pu violer les lois qu'on l'avait contraint d'accepter. Je demande seulement si nous étions plus libres que lui. Quels sont donc les coupables ? Ce sont ceux qui ont commencé la révolution, c'est-à-dire ceux qui nous accusent.

On n'attaque d'abord que ceux qui ont voté la peine capitale, pour n'avoir pas affaire à trop de monde en même temps ; mais une fois qu'on se sera défait de ceux-ci, les autres, qui ont voté la réclusion ou le bannissement, ou d'autres peines plus flétrissantes que la mort ; tous ceux, en un mot, qui ont déclaré la culpabilité, croient-ils en être quittes? Viendront ensuite tous ceux qui ont signé les adresses de provocation, d'adhésion, de félicitation, c'est-à-dire plus de deux millions de citoyens dont les familles seront proscrites. Après ceux-là, ce seront les acquéreurs de domaines nationaux, puis les nobles non émigrés, et enfin les défenseurs de la patrie, auxquels on fera un crime irrémissible d'avoir porté les armes contre leur souverain légitime ; c'est-à-dire, que la France entière sera couverte de proscrits et d'ilotes. De bonne foi, croit-on que ceux qui ont vaincu l'Europe se laisseront avilir à ce point ? Et a-t-on déjà oublié ce que c'est que le réveil d'un peuple opprimé ? (*Note de l'auteur.*)

(4) Des quidams, se disant anciens membres du parlement de Paris, font circuler clandestinement, contre la charte constitutionnelle, de très-humbles remontrances manuscrites qui sont le comble du ridicule, du délire et de l'insolence contre la majesté royale. Ces messieurs y

parlent déjà, comme des énergumènes, de vengeances, d'échafauds, de leur procureur-général, de la restitution des domaines nationaux, de la nécessité d'une religion exclusive, de l'intolérence absolue. On se croit transporté au règne de Charles IX. Le parlement ferait mieux de se souvenir et de laisser oublier aux autres, s'il se peut, que c'est lui qui a jeté le brandon de la discorde, en demandant la convocation des états-généraux.

Le parlement se vante beaucoup dans cet écrit de son antique fidélité pour ses rois ; c'est supposer que nous n'avons aucune connaissance de l'histoire. Le parlement, comme les autres corps, a toujours cédé à l'empire des circonstances. N'est-ce pas lui qui, lorsque Charles VI fut tombé en démence, rendit ce fameux arrêt, que M. de Boulainvilliers appelle *la honte éternelle du parlement de Paris*, qui bannit à perpétuité du royaume Charles VII, alors dauphin ; souscrivant au traité de Troyes par lequel, à l'exclusion de ce prince, on reconnaissait le roi d'Angleterre Henri V pour héritier de la couronne de France ? N'est-ce pas encore ce même parlement de Paris qui, par son arrêt du 5 mars 1590, proscrivit Henri IV qui venait déjà d'être proscrit par un décret de la Sorbonne ?

Le président Hénaut n'avait garde de rapporter dans son Abrégé chronologique de pareils faits qui compromettaient trop l'honneur de sa compagnie ; mais ils sont consignés dans toutes les autres histoires, et prouvés par pièces authentiques. (*Note de l'auteur.*)

(5) « Pense-t-on, dit-il ailleurs, que c'est un crime de
» tuer un tyran avec lequel on aura quelque liaison d'ami-
» tié ? Au moins, n'est-ce pas ainsi qu'on en pense parmi

» les Romains ; ils sont persuadés, au contraire, que c'est » la plus belle action qu'on puisse faire. »

J'avoue pour mon compte que je ne suis pas si républicain que Cicéron. (*Note de l'auteur.*)

(6) *Comment qu'il aille*, lui fait dire Plutarque, *un roi est toujours de sa nature une bête ravissante et qui vit de proie, et si n'y eut oncques roi, tant fût-il loué et estimé, qui méritât d'être comparé à un Epaminondas, un Périclès, un Thémistocle, ni à un Marcus-Curius, ou à un Amilcar surnommé Barca.* (Note de l'auteur.)

(7) Voyez, dans la Bible, le livre des Rois, et particulièrement ce qui regarde le prophète Samuël et le prophète Jehu.

Je regrette de me voir contraint à faire ces détestables citations : il faut bien montrer à ces messieurs que notre justification est dans leurs livres ; mais certainement ils ne retrouveront la leur nulle part.

Les prêtres ont toujours cherché à profiter de la crédulité des peuples pour opprimer les rois. Quelles humiliations les papes n'ont-ils pas fait subir à toutes les têtes couronnées ! et comment tout le sang des Bourbons ne s'indigne-t-il pas au souvenir de la pénitence ignominieuse infligée au grand Henri par l'évêque de Rome ? Existe-t-il une histoire plus scandaleuse, sous tous les rapports, que celle des vicaires de J. C. ? Que de guerres de religion n'ont-ils pas fait entreprendre ! N'est-ce pas à eux qu'on doit les Croisades, l'Inquisition, la S. Barthélemi ? N'étaient-ce pas les prêtres qui attisaient en chaire les fureurs de la ligue ? Ne sont-ce pas eux qui ont mis frère

Jacques Clément au nombre des saints ? N'est-ce pas la Sorbonne qui la première, proscrivit Henri IV ? Ne trouve-t-on pas enfin des noms de moines et de jésuites dans tous les complots formés contre les souverains ? Le fanatisme et l'hypocrisie ont fait répandre plus de sang sur la terre que toutes les guerres politiques ensemble. Faut-il donc s'étonner que ces tartuffes soient si opposés à tout ce qui peut démasquer leurs turpitudes, et tirer les peuples de la stupidité dans laquelle ils les retiennent ? Jugez, disent-ils, par la révolution des effets de cette orgueilleuse philosophie qu'on oppose à la religion. On pourrait leur répondre : jugez par la révolution de l'avarice sacerdotale qui a mieux aimé commettre tant de crimes que de venir au secours de l'Etat. La bonne philosophie n'a jamais été opposée à la bonne religion ; mais les mauvais prêtres le sont également à l'une et à l'autre ; ils ne veulent que du sang et de l'argent. (*Note de l'auteur.*)

(8) La non liberté de la presse prive le public d'une de ses plus grandes jouissances, celle d'apprendre la vérité avec certitude : on la lui dirait officiellement qu'il ne la croirait pas, ou qu'il croirait qu'on lui en cache la moitié, si on l'empêche d'en être informé par une voie libre. La non liberté de la presse est, comme on l'a dit, et comme nous l'éprouvons tous les jours, le privilége exclusif que l'on se réserve de dénigrer, de déchirer, de diffamer qui l'on veut, sans que celui qu'on tue moralement ait seulement la permission de se plaindre.

Dans un de ces pamphlets qui paraissent écrits sous la dictée des furies, on suggère au roi un moyen fort ingénieux d'échapper d'un même coup à toutes les obligations

que S. M. a cru devoir contracter envers le peuple français, pour remonter sur le trône de ses pères, c'est de déclarer qu'il *a dit*, mais qu'il n'a pas *promis*. Il faut convenir que ce tour de passe passe aurait fait honneur au génie du révérend père Escobar; et c'est à un roi de France, à un Bourbon, à un fils de S. Louis et de Henri IV qu'on ose proposer de jouer ce rôle ignoble à la face des nations! (*Note de l'auteur.*)

(9) Des personnes inconsidérées ont adressé à M. Carnot le reproche de n'avoir ajouté à ce beau catalogue le nom d'aucun roi de France, comme s'il pouvait ignorer l'histoire de son pays. Il lui eût été facile de citer au moins Louis XI et Charles IX. S'il ne l'a point fait, c'est incontestablement par respect pour la famille royale.

(10) Il est certain que les Anglais n'ont jamais eu en vue que la ruine de la France. On reconnaît leur bonne foi dans les traités, dans les services qu'ils rendent. Il est toujours à propos de dire d'eux :

Timeo Danaos......

Il n'ont vu que leur intérêt dans le rétablissement de la maison des Bourbons sur le trône des lis; ils chercheront à le renverser, si cela peut leur servir à conserver l'empire des mers et celui du continent.

(11) Ce qui distingue essentiellement les partisans du pouvoir absolu d'avec ceux de la liberté, c'est que ceux-ci se rallient toujours à la constitution présente, et ne veulent que le règne des lois; tandis que les autres ne reconnaissent que celui de l'arbitraire. C'est pourquoi ces anarchistes qualifièrent Louis XVI de *jacobin*, quand il accepta la constitution; c'est pourquoi ils traitent de *jaco-*

bins, en Espagne, les amis de la constitution des Cortès; et que les œuvres de Voltaire y sont livrées aux flammes par la très-sainte inquisition; c'est pourquoi les Français qui se rallient à la charte sont encore des *jacobins* aux yeux de ces messieurs. Ainsi les vrais synonymes du mot *jacobin* sont amis de la constitution, amis des lois, amis de la patrie, de la liberté, de la justice. Il est donc raisonnable d'être assez jacobin pour chercher la garantie publique et privée dans la charte constitutionnelle.

(12) Rien de plus essentiel : c'est le fruit pourri ramassé par l'intrigue dans les assemblées électorales qui a tout corrompu depuis l'origine de la révolution, parce que le système électoral est vicieux; parce que les partisans du pouvoir absolû ne voulurent pas qu'il fût meilleur que celui de l'Angleterre, si favorable à la tyrannie; parce qu'ils ont empêché de le combiner avec le sort; et quand ils ont eu l'astuce de nous faire accueillir un très-mauvais mode d'élection, ils viennent perfidement nous dire que le système électif n'est bon qu'à jeter, dans l'ordre social le trouble dont ils sont les auteurs; et ils nous citent la Pologne, comme si nous ignorions que le système électif de la Pologne fut le plus vicieux de tous, le plus vénal, le plus soumis à toutes les intrigues de l'étranger, le plus propre à favoriser les divisions intestines. Il importe de se bien pénétrer que le salut de la patrie réside dans un bon système électoral; qu'il est très-facile d'en instituer un tout nouveau, et si bien combiné avec le sort, qu'il soit impossible à l'intrigue la plus active d'en retirer le moindre avantage.

(13) Cet énoncé demande quelque explication. Il est des

personnes qui ne distinguent rien, qui ne réfléchissent sur rien, dont les idées ne sont que des tourbillons, et le principes des préjugés. De tels gens s'effarouchent au seul mot de *liberté*, parce qu'ils n'ont pas su voir qu'elle existe dans le respect des droits d'autrui; que la liberté indéfinie est la tyrannie; que l'abus qu'on a fait de son nom était l'effet d'une perfidie combinée pour la faire haïr. Tel fut précisément le système atroce et machiavélique de Pitt et des exagérateurs révolutionnaires.

Le sens que l'on attache trop légèrement au mot *révolution* est une source de préjugés et d'erreurs qu'il est temps de détruire. Ce mot ne doit signifier pour nous que le renversement du régime féodal, la suppression des abus et le règne de la loi mis à la place de l'arbitraire. Alors on voit que la révolution de France se fit toute entière sous l'assemblée constituante.

Ainsi, depuis 1792, nous avons presque toujours été en pleine contre-révolution, et c'est là ce qu'on a l'inconséquence d'appeler la révolution. C'est cette erreur grave qui sert si bien les vues des partisans du pouvoir absolu.

(14) On peut voir, dans le *Génie des siècles*, comment M. Théophile Mandar a peint les effets dévastateurs du fanatisme, de l'anarchie et du despotisme, qui ont amené la destruction des plus grandes cités de l'Asie. « Ispahan ! malheureuse cité ! dit-il, tu ressembles à un nid » d'oiseau découvert par l'aigle ou le vautour, et dont les » petits leur ont servi de pâture. »

Cette capitale de la Perse, bâtie sur les ruines de l'ancienne Ecbatane, contenait, en 1760, environ 1,200,000 d'habitans. Son étendue offrait une circonférence de 16

lieues. La ville et les six faubourgs contenaient 48,000 maisons, 200 mosquées, et quantité d'autres magnifiques édifices publics, avec un palais immense environné de petits palais pour les grands de l'empire. C'est par suite des guerres suscitées par les sectes, les factions, que cette métropole se trouve réduite dans un tel état d'abandon, qu'en 1783 on y comptait plus de maisons que d'habitans. Enfin on y cheminait en 1788 pendant cinq quarts d'heure, sans y trouver un seul habitant. Voilà les fruits du despotisme.

Le même auteur dit encore :

« O terre! ouvre tes gouffres les plus profonds, ceux
» que l'on nomme abîmes.

« Qu'ils se referment sur nos calamités!........ Hommes
» libres! n'écoutez tous que la voix puissante de la sa-
» gesse.

» La sagesse! elle vous crie : Dans l'océan désert du
» passé, précipitez vos haines envenimées! précipitez les
ressouvenirs odieux et sanglans!

» Dans l'océan désert du passé, précipitez tous les
» crimes nés des factions.

» Nombreuses générations, et vous siècles, parlez! Qui
» brisa mille cités sous les roues brûlantes de son char de
» triomphe? Qui détruisit la moitié de l'Univers ?

» Qui a changé la superbe Babylone; Memphis, la
» gloire de l'Égypte; Thèbes aux cent portes; Tyr, la
» reine des cités, et Ninive la grande, en un vil amas de
» ruines et de poussière?

» Qui a dit à ces villes : disparaissez!

» Qui appela le désert au cœur des capitales, et jus-
» qu'au sein des provinces populeuses de la féconde Asie?

» Qui a dit au désert : *Vois ces temples dont les » sommets dorés s'élèvent jusqu'aux cieux ! vois ces » villes, chef-d'œuvres merveilleux de la main des » hommes ! vois ces campagnes riantes où la nature » verse à pleines mains l'abondance et la vie : Dé- » sert, ici tu règneras...... Je te donne pour palais des » ruines ; pour sujets des tombeaux.....*

» Le génie des siècles avec ce calme qui n'est que dans » le cœur du juste s'écrie : Qui a dit cela au désert ? Ce » sont les conquérans. »

On a calculé que César a fait périr trois millions d'hommes. Les armées de Gengiskan détruisirent les trois grandes capitales de Chorasan, Maru, Veisapour et Héral ; le dénombrement exact des habitans qui perdirent la vie montait à quatre millions trois cent quarante mille ; Tamerlan, né dans un siècle moins barbare, et élevé dans la religion mahométane, ne fut pas moins féroce qu'Attila. Tels sont les résultats de l'ineptie des peuples qui se livrent lâchement et sans garantie à l'absolu pouvoir d'un seul.

(15) L'état social finira toujours par le despotisme, tant qu'on fera l'inverse de ce qu'il importe de faire pour le maintien de la liberté, c'est-à-dire, tant qu'au lieu de créer des institutions puissantes, émanées directement du corps social, pour le défendre contre les atteintes du despotisme, on laissera au pouvoir exécutif la faculté de s'entourer de corporations, à l'aide desquelles il tentera de *s'élever à une certaine hauteur au-dessus de la constitution*, et à qui l'on insinuera qu'elles ont une autre mission *que celle de s'occuper des intérêts du peuple*, comme un ministre l'a dit à la chambre des pairs. Puisque

le pouvoir exécutif tend par sa nature au despotisme, c'est à ce pouvoir qu'il faut opposer une puissance qui le ramène sans cesse à la modération et à la dignité de la suprême magistrature.

(16) L'auteur a parfaitement raison de vouloir réveiller dans le cœur des Français *l'amour de la patrie*. Que chaque Français soit assuré de la tranqullité du libre exercice de ses talens et de son industrie, nul n'enviera le bonheur d'habiter un sol étranger, et chacun sera vraiment patriote : l'amour de la patrie n'est donc pas une dépendance du sol, mais une conséquence du bonheur dont on y jouit.

Il faut se garder encore de confondre ce sentiment avec l'esprit national, et d'admettre que celui-ci soit de même inhérent au sol, puisqu'il dépend de la forme du gouvernement. Ce sont les institutions sociales qui le créent et le modifient. A la vérité, les Français devraient cherir leur sol plus que les Anglais leur île, puisque la nature le favorise davantage. Mais, quoique l'agriculture soit une source de richesses plus solides que celles du commerce, il ne s'ensuit pas qu'un peuple agricole ne soit qu'une société d'égoïstes. L'égoïsme public fut toujours un des torts du gouvernement et l'effet des distinctions accordées à la faveur, à l'intrigue, à la richesse ; en un mot, l'effet de la corruption publique due aux vices du gouvernement. Il faut honorer l'agriculture ; mais il ne faut pas prétendre qu'on ne puisse être patriote qu'en proportion des terres que l'on possède ; car ce serait faire dépendre le mérite le plus noble de la possession des grandes propriétés, et seconder les vues des partisans du régime féodal : tel fut, à

quelques égards, le système de Bonaparte. Aurions-nous sitôt oublié que les plus riches furent toujours et sont encore les moins patriotes ? Que les vrais patriotes de 1789 furent principalement ceux qui n'avaient que peu ou point de propriétés ; que les quatorze armées de 1794 qui firent trembler l'Europe se composèrent de volontaires pris dans cette classe ; et qu'enfin, au 30 mars, ceux qu'on avait exclus de la garde nationale, au nombre de plus de trente mille, comme s'ils eussent été des *vilains*, réclamaient des armes à grands cris, et s'arrachaient les cheveux aux barrières, de désespoir de ne pouvoir se battre. Celui qui fut témoin de cette journée ne dira pas qu'il n'y a plus de patriotisme dans la capitale, ou qu'il n'y en a que dans la classe des propriétaires.

(17) Hé quoi ! pour nous exciter à nous attacher à l'agriculture, faut-il jeter le découragement dans le commerce maritime ? Si nous ne pouvons aujourd'hui rivaliser avec l'Angleterre sur les mers, faut-il renoncer à la concurrence de notre commerce chez l'étranger, ou consentit à ne le faire que d'une manière précaire, *sous le bon plaisir des Anglais* ? Une telle humiliation ne pourrait que désespérer les villes maritimes, et que produire des conséquences funestes.

La puissance réelle d'un état ne doit se calculer que sur l'étendue de son sol et sur le nombre de ses habitans : d'où il suit que la France est et sera toujours réellement plus forte que l'Angleterre. Pourquoi donc aurions-nous la faiblesse de subir sa loi, même sur mer ? Le nombre de ses vaisseaux de ligne ne lui donne qu'une force illusoire : en ain elle sera parvenue à rallier contre nous uissanssecplec-

de l'Europe ; elle n'a que des intérêts contraires à ceux du continent, qui tôt ou tard, doit se rallier contre elle. En vain ses flottes couvriront toutes les mers; son orgueil et son ambition n'ont fait qu'irriter les peuples qui verront combien il est facile de réduire cet ennemi commun, dont toute la puissance n'est à flot que par quelques centaines de vessies. Que le génie militaire ait la hardiesse de ne considérer en effet que comme des vessies les coques des vaisseaux de guerre, il en trouvera les moyens, et l'Angleterre sera réduite à s'abreuver du mépris des autres peuples. Que la France ait la sagesse de renoncer à sa marine militaire qui, depuis vingt-cinq ans, cause des dépenses inutiles et ruineuses, pour ne conserver que la marine marchande, une coalition défensive se formera entre tous les états du continent contre les dominateurs des mers, et leur tyrannie disparaîtra ; la mer deviendra libre comme une grande route, ou bien tout vaisseau de guerre sera brûlé.

Si la mer est libre, pourquoi gêner l'industrie du négoce français? pourquoi ne vouloir pas qu'un armateur, un marin soient aussi des patriotes? La position de la France est préférable à celle de l'Angleterre pour servir d'entrepôt au commerce maritime de l'Europe; son sol et son industrie lui fournissent plus de moyens d'échange. Ayons donc le bon esprit de donner à ce commerce tout l'encouragement qu'il mérite, et que les Anglais lui font refuser; car on assure qu'ils ne veulent nous laisser mettre une voile dehors que pour aller à la Martinique ou à la Guadeloupe, et qu'ils ont déjà une flotte croisant sur les ôtes du Mexique et du Brésil pour isoler l'Amérique dul continent de l'Europe, et pour en faire seuls tout le commerce.

(18) Cette distinction des pouvoirs est loin d'être satisfaisante. Que devient le premier quand le dernier est absolu dans les mains d'un seul ? Nous nous rappelons trop bien comment en usa Bonaparte. La meilleure distinction des pouvoirs est celle-ci : *électoral*, *législatif*, *exécutif*. Sachons créer le premier d'une manière convenable, et maintenir le dernier dans ses limites, la liberté ne recevra plus d'atteintes. Le premier doit être une institution patriarchale, incorruptible par son essence, et dont la souveraine autorité ne permette point aux mandataires du corps social d'oublier les conditions de leurs pouvoirs.

Nous nous accoutumerons insensiblement à ne plus nous tromper sur l'acception des mots, sur-tout de ceux qui servent à exprimer nos droits et nos devoirs. Par exemple, qu'est-ce qu'un pouvoir *légitime* qui n'est pas établi par les *lois* ? Ces mots *absolu* et *légitime* impliquent contradiction, à moins qu'on n'appelle encore *loi* la volonté du prince ; mais je ne crois pas qu'il fût possible, de nos jours, de soutenir sérieusement et long-temps une pareille doctrine.

(19) A ne considérer ce passage que sous le rapport philosophique, il honore l'auteur ; il marque un sentiment de concorde et de paix. Mais il ne faut pas que l'expression d'un sentiment, quelque bon qu'il soit, concoure à fermer les yeux de la nation sur l'état de ses affaires. Les Français peuvent maintenir la concorde et la paix entre eux, sans s'endormir sur la conduite de l'administration. Ce n'est pas le cas, tant s'en faut, de leur distribuer *l'opium* de l'optimisme, et de leur donner à penser qu'ils ne doivent plus prétendre à la perfection dans l'art du gouverne-

ment; *que cette perfection est impossible dans la pratique et une chimère en théorie.* La bonté du gouvernement des États-Unis de l'Amérique prouve bien certainement le contraire ; et cependant, de l'aveu des plus savans politiques de cette nation et de l'Angleterre même, on peut instituer le gouvernement sur une bien meilleure théorie, sans tomber dans le vague des chimères, ne fut-ce qu'en réformant le système des élections nationales, énormément vicieux dans l'un et l'autre état, et que l'assemblée constituante ne sut qu'imiter, pour le malheur de la France. On ne disconviendra pas que, pour cette partie seulement, il ne serait point chimérique en théorie, ni impossible dans la pratique, de faire concourir le sort dans les élections, ainsi que l'a dit l'auteur d'une brochure nouvelle, sous le titre de *Bases fondamentales de la Constitution française* (*), et par-là d'écarter toute intrigue, pour n'élever aux emplois que les hommes d'un vrai mérite, les sincères amis du peuple.

On ne disconviendra pas qu'en *pratique* et en *théorie* il eût été préférable que les ministres de S. M. lui eussent conseillé de ne pas regarder le gouvernement de la France comme un héritage, mais plutôt de se présenter aux Français avec les sentimens de Marc-Aurèle qui, étant persuadé que le prince est le premier sujet de la loi, se regardait seulement comme l'*homme d'affaires de la république.* Il vendit tout ce qu'il possédait de précieux, jusqu'aux bijoux de l'impératrice, pour payer les dettes

---

(*) Voyez la XXVII^e. Lettre du 1^er. volume des *Lettres philosophiques.*

publiques, et dit au préfet du prétoire, en lui remettant son épée: *Vous l'emploierez à me défendre, si je m'acquitte fidèlement de mes devoirs ; ou à me punir si j'oublie que ma fonction est de faire le bonheur du peuple.*

On ne disconviendra pas que le rétablissement des administrations départementales, qui n'étaient contraires qu'aux vues du despotisme, ne serait pas une perfection impossible dans la pratique, ni une chimère en théorie. On pourrait, sans contredit, organiser si bien la force armée, et mettre une telle économie dans les emplois et dans les finances, que *trois cent millions d'impôts* fussent plus que suffisans pour administrer toutes les affaires; car la Russie n'en a que deux cent, malgré l'immense supériorité de son territoire et de sa population. Enfin, il n'y a pas une institution publique, une branche de l'administration qui ne puissent être améliorées. Il est donc bien plus essentiel de porter les esprits vers la recherche de ces améliorations, que de les en détourner comme de la poursuite d'autant de chimères.

Il est vrai que les plus belles maximes de la morale sont celles qui inspirent la modération, et qui apprennent à l'homme à se contenter de son sort. Mais quel homme pourra comprendre la nécessité d'endurer patiemment une injustice, une humiliation, un abus d'autorité, le gaspillage de sa fortune, et, après tout, l'esclavage? Une nation éclairée comprendra bien moins encore qu'elle doit être contente lorsqu'elle vient d'éprouver le ravage de son territoire, la perte de son commerce, celle d'un ou de plusieurs membres de chaque famille ; enfin vingt ans de sa-

crifices et de guerres, sans obtenir la garantie de quelque compensation. Ce n'est pas dans la *nature* qui n'est qu'un être de raison, un vain mot en politique, que cette compensation doit être cherchée ; ce n'est pas d'elle, mias d'institutions vicieuses que vient l'inégalité politique. Ce fléau de l'ordre social, que l'on veut faire résulter encore de la possession de ce que l'ineptie appelle un *nom*, de celle d'un illisible parchemin, d'un sacerdoce privilégié, de l'honneur d'avoir porté les armes contre sa patrie ; cette inégalité, sortie de tant de sources impures, est précisément devenue chimère en théorie et monstruosité dans la pratique.

(20) On peut leur dire encore : Vous voulez donc détruire la concorde ; vous irritez la nation entière, en proposant au roi des mesures qui violent ses droits les plus saints, et sacrifient sa gloire et ses plus chers intérêts.

Vous ne voulez pas la concorde, puisque, au mépris de la déclaration de S. M. du 2 mai, et de l'ordonnance de réformation du 4 juin, qui établissent la liberté des cultes, vous vouliez élever la suprématie d'un culte sur les autres, et réveiller l'esprit d'intolérance contre les religionnaires, les protestans et les juifs; vous ne voulez pas la concorde, puisque, au mépris des mêmes engagemens du roi et des droits inviolables de la nature, vous vouliez enchaîner la pensée et détruire la liberté de la presse, pour ramener la nation à l'idiotisme : vous ne voulez pas la concorde, puisque, oubliant que le roi a reconnu que *les Français sont égaux devant la loi, quels que soient leurs titres et leurs rangs, ils sont également admissibles aux emplois civils et militaires*, vous supprimiez

les institutions de l'enseignement militaire, où ce principe était en pratique, pour n'admettre, dans une école privilégiée, que la progéniture de la noblesse, et vous n'appeliez aux emplois que des prêtres et des émigrés; vous ne voulez pas la concorde, puisque vous ne dénonciez pas au roi et à l'opinion publique les auteurs de la protestation des princes du sang, membres du parlement et de la cour des pairs, qui se déclarent les vengeurs du crime et du régicide, et qui, par cet acte de rébellion, insultent à l'autorité royale, menacent de renverser le gouvernement, annoncent le désir de relever les échafauds et de couvrir la France de nouvelles victimes (*).

Voulez-vous prouver à la nation que vous désirez la paix, l'union et la concorde, dites au ministère anglais qu'il prend une mesure inutile, offensante et dangereuse, de maintenir une armée formidable dans la Belgique, comme pour se préparer à une nouvelle guerre, et menacer la France d'une nouvelle invasion; et si vos sages observations ne sont pas écoutées par le cabinet de Saint-James, réorganisez l'armée que vous avez réduite à presque rien; prémunissez les places fortes; appelez la nation à sa propre défense; qu'elle veille toute entière à sa sûreté contre toute violation de son territoire et de son indépendance. C'est alors que nous verrons que vous êtes des ministres patriotes.

(*) Cette protestation a été publiée avec des annotations, et n'a pas été contredite. On lit dans les journaux anglais celle de quelques princes contre la charte constitutionnelle, où ils prétendent que le roi n'était pas libre en la proposant.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Louis XVIII aux Français.

Le moment est enfin arrivé, où la divine Providence semble prête à briser l'instrument de sa colère : l'usurpateur du trône de S. Louis, le dévastateur de l'Europe éprouve à son tour des revers ; ne feront-ils qu'aggraver les maux de la France, et n'osera-t-elle renverser un pouvoir odieux que ne protègent plus les prestiges de la victoire ? Quelles préventions ou quelles craintes pourraient, aujourd'hui, l'empêcher de se jeter dans les bras de son Roi, et de reconnaître dans le rétablissement de sa légitime autorité, le seul gage de l'union, de la paix et du bonheur que ses promesses ont tant de fois garantis à ses sujets opprimés.

Ne voulant, ne pouvant tenir que de leurs efforts le trône que ses droits et leur amour seul peuvent affermir, quels vœux seraient contraires à ceux qu'il ne cesse de former ? Quel doute pourrait-on élever sur ses intentions paternelles ?

Le Roi a dit dans ses déclarations précédentes, et il réitère l'assurance que les corps administratifs et judiciaires seront maintenus dans la plénitude de leurs attributions, qu'il conservera les places à ceux qui en sont pourvus et qui lui prêteront le serment de fidélité ; que

les tribunaux, dépositaires des lois, s'interdiront toutes poursuites relatives à ces tems malheureux, dont son retour aura scellé pour jamais l'oubli.

Proclamation de Monsieur, frère du Roi.

Nous, Charles-Philippe de France, fils de France, Monsieur, comte d'Artois, Lieutenant-général du Royaume, etc., etc., etc., à tous les Français, salut :

Français, le jour de votre délivrance approche, le frère de votre Roi arrive parmi vous : c'est au milieu de la France qu'il veut relever l'antique bannière des lis, et vous annoncer le retour du bonheur et de la paix, sous un règne protecteur des lois et de la liberté publique.

Plus de tyran, plus de guerre; plus de conscription, plus de droits-réunis ; qu'à la voix de votre Souverain, de votre père, vos malheurs soient effacés par l'espérance ; vos erreurs par l'oubli; vos discussions par l'union dont il veut être le gage.

Les promesses qu'il vous renouvelle solennellement aujourd'hui, il brûle de les accomplir, et de signaler par son amour et ses bienfaits, le moment fortuné, qui, en lui ramenant ses sujets, va le rendre à ses enfans.

Réponse du Roi, au Prince régent d'Angleterre.

Je prie Votre Altesse Royale d'agréer les plus vives et les plus sincères actions de grâces pour les félicitations qu'elle vient de m'adresser; je lui en rends de particulières pour les attentions soutenues dont j'ai été l'objet, tant de la part de Votre Altesse Royale, que de celle de chacun des

membres de votre illustre maison. C'est aux conseils de Votre Altesse Royale, à ce glorieux pays, et à la confiance de ses habitans, que j'attribuerai toujours, après la divine Providence, le rétablissement de notre maison sur le trône de ses ancêtres, et cet heureux état de choses qui promet de fermer les plaies, de calmer les passions, et de rendre le repos et le bonheur à tous les peuples.

Réponse de Monsieur, frère du Roi, au Sénat.

Je remercie le Sénat de ce qu'il a fait pour le bonheur de la France, en rappelant son Souverain légitime. Le Roi et sa famille sacrifieront leurs jours au bonheur des Français ; il ne peut y avoir parmi nous qu'un sentiment : tout le passé est oublié ; nous ne sommes plus qu'un peuple de frères. Pendant le tems que je serai à la tête du Gouvernement, tems qui sera j'espère très-court, j'emploierai tous mes moyens au bonheur public.

Réponse de Monsieur, frère du Roi, au Corps-Législatif.

Nous sommes tous Français, nous sommes tous frères. Le Roi va arriver parmi nous ; son seul bonheur sera d'assurer la prospérité de la France, et de faire oublier les maux passés. Ne songeons plus qu'à l'avenir. Le Roi et moi, nous avons vivement senti le mérite de votre courageuse résistance à la tyrannie, dans un moment où il y avait un grand danger à réclamer contre la cruelle oppression qui pesait sur la France ; enfin, nous voilà tous Français.

Articles 8, 9 et 11 de la charte constitutionnelle.

ART. VIII. Les Français ont le droit de faire publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.

ART. IX. Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle *nationales*, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

ART. XI. Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration sont interdites; le même oubli est recommandé aux tribunaux et aux citoyens.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR LE CITOYEN CARNOT,

Sur la Motion relative au Gouvernement héréditaire.

(Séance extraordinaire du Tribunat, du 11 floréal an 12.)

Citoyens tribuns,

Parmi les orateurs qui m'ont précédé, et qui tous ont appuyé la motion d'ordre de notre collègue Curée, plusieurs ont été au-devant des objections qu'on pouvait faire contre elle, et ils y ont répondu avec autant de talent que d'amenité : ils ont donné l'exemple d'une modération que je tâcherai d'imiter, en proposant d'autres observations qui m'ont paru leur avoir échappé. Et quant à ceux qui, parce que je combattrai leur avis, pourraient m'attribuer des motifs personnels, indignes du caractère d'un homme entièrement dévoué à sa patrie, je leur livre pour toute réponse l'examen scrupuleux de ma conduite politique depuis le commencement de la révolution, et celui de ma vie privée.

Je suis loin de vouloir atténuer les louanges données au premier consul ; ne dussions-nous à Bonaparte que le Code

civil, son nom mériterait de passer à la postérité. Mais quelques services qu'un citoyen ait pu rendre à sa patrie, il est des bornes que l'honneur autant que la raison, imposent à la reconnaissance nationale. Si ce citoyen a restauré la liberté publique, s'il a opéré le salut de son pays, sera-ce une récompense à lui offrir que le sacrifice de cette même liberté ? et ne serait-ce pas anéantir son propre ouvrage que de faire de ce pays son patrimoine particulier ?

Du moment qu'il fut proposé au peuple français de voter sur la question du consulat à vie, chacun put aisément juger qu'il existait une arrière-pensée, et prévoir un but ultérieur.

En effet, on vit se succéder rapidement une foule d'institutions évidemment monarchiques ; mais à chacune d'elles on s'empressa de rassurer les esprits inquiets sur le sort de la liberté, en leur protestant que ces institutions n'étaient imaginées qu'afin de lui procurer la plus haute protection qu'on pût désirer pour elle.

Aujourd'hui se découvre enfin d'une manière positive le terme de tant de mesures préliminaires. Nous sommes appelés à nous prononcer sur la proposition formelle de rétablir le système monarchique, et de conférer la dignité impériale et héréditaire au premier consul.

Je votai dans le tems contre le consulat à vie ; je voterai de même contre le rétablissement de la monarchie, comme je pense que ma qualité de tribun m'oblige à le faire ; mais ce sera toujours avec les ménagemens nécessaires pour ne point réveiller l'esprit de parti ; ce sera sans personnalités, sans autre passion que celle du bien public,

en demeurant toujours d'accord avec moi-même dans la défense de la cause populaire.

Je fis toujours profession d'être soumis aux lois existantes, même lorsqu'elles me déplaisaient le plus. Plus d'une fois je fus victime de mon dévouement pour elles, et ce n'est pas aujourd'hui que je commencerai à suivre une marche contraire. Je déclare donc d'abord que, tout en combattant la proposition faite, du moment qu'un nouvel ordre de choses sera établi, qu'il aura reçu l'assentiment de la masse des citoyens, je serai le premier à y conformer toutes mes actions, à donner à l'autorité suprême toutes les marques de déférence que commandera la hiérarchie constitutionnelle. Puisse chacun des membres de la grande société émettre un vœu aussi sincère et aussi désintéressé que le mien !

Je ne me jetterai point dans la discussion de la préférence que peut mériter en général tel ou tel système de gouvernement sur tel ou tel autre; il existe sur ce sujet des volumes sans nombre; je me bornerai à examiner en très-peu de mots, et dans les termes les plus simples, le cas particulier où les circonstances nous ont placés.

Tous les argumens faits jusqu'à ce jour sur le rétablissement de la monarchie en France se réduisent à dire que sans elle il ne peut exister aucun moyen d'assurer la stabilité du gouvernement et la tranquillité publique, d'échapper aux discordes intestines, de se réunir contre les ennemis du dehors; qu'on a vainement essayé le système lépublicain de toutes les manières possibles; qu'il n'est résulté de tant d'efforts que l'anarchie, une révolution prolongée ou sans cesse renaissante, la crainte perpétuelle

de nouveaux désordres, et par suite un désir universel et profond de voir rétablir l'antique gouvernement héréditaire, en changeant seulement la dynastie. C'est à cela qu'il faut répondre.

J'observerai d'abord que le gouvernement d'un seul n'est rien moins qu'un gage assuré de stabilité et de tranquillité. La durée de l'empire romain ne fut pas plus longue que ne l'avait été celle de la république. Les troubles intérieurs y furent encore plus grands, les crimes plus multipliés. La fierté républicaine, l'héroïsme, les vertus mâles, y furent remplacés par l'orgueil le plus ridicule, la plus vile adulation, la cupidité la plus effrénée, l'insouciance la plus absolue sur la prospérité nationale. A quoi eût remédié l'hérédité du trône? Ne fut-il pas regardé par le fait comme l'héritage légitime de la maison d'Auguste? Un Domitien ne fut-il pas le fils de Vespasien, un Caligula le fils de Germanicus, un Commode le fils de Marc-Aurèle?

En France, à la vérité, la dernière dynastie s'est soutenue pendant huit cents ans; mais le peuple fut-il moins tourmenté? Que de dissentions intestines! que de guerres entreprises au-dehors pour des prétentions, des droits de succession, que faisaient naître les alliances de cette dynastie avec les puissances étrangères! Du moment qu'une nation entière épouse les intérêts particuliers d'une famille, elle est obligée d'intervenir dans une multitude d'événemens, qui, sans cela, lui seraient de la plus parfaite indifférence.

Nous n'avons pu établir parmi nous un régime républicai, quoique nous l'ayons essayé sous diverses formes

plus ou moins démocratiques; mais il faut observer que, de toutes les constitutions qui ont été successivement éprouvées sans succès, il n'en est aucune qui ne fût née au sein des factions, et qui ne fût l'ouvrage de circonstances aussi impérieuses que fugitives: voilà pourquoi toutes ont été vicieuses. Mais depuis le 18 brumaire il s'est trouvé une époque, unique peut-être dans les annales du monde, pour méditer à l'abri des orages, pour fonder la liberté sur des bases solides, avouées par l'expérience et par la raison. Après la paix d'Amiens, Bonaparte a pu choisir entre le système républicain et le système monarchique: il eût fait tout ce qu'il eût voulu, il n'eût pas rencontré la plus légère opposition. Le dépôt de la liberté lui était confié, il avait juré de le défendre: en tenant sa promesse, il eût rempli l'attente de la nation qui l'avait jugé seul capable de résoudre le grand problême de la liberté publique dans les vastes états; il se fût couvert d'une gloire incomparable. Au lieu de cela, que fait-on aujourd'hui? On propose de lui faire une propriété absolue et héréditaire d'un pouvoir dont il n'avait reçu que l'administration. Est-ce-là l'intérêt bien entendu du premier consul lui-même? Je ne le crois pas.

Il est très-vrai qu'avant le 18 brumaire l'état tombait en dissolution, et que le pouvoir absolu l'a tiré des bords de l'abîme. Mais que conclure de là? Ce que tout le monde sait, que les corps politiques sont sujets à des maladies qu'on ne saurait guérir que par des remèdes violens; qu'une dictature momentanée est quelquefois nécessaire pour sauver la liberté. Les Romains, qui en étaient si jaloux, avaient pourtant reconnu la nécessité de ce pouvoir su-

prême par intervalles. Mais, parce qu'un remède violent a sauvé un malade, doit-on lui administrer chaque jour un remède violent? Les Fabius, les Cincinnatus, les Camille, sauvèrent la liberté romaine par le pouvoir absolu; mais c'est qu'ils se dessaisirent de ce pouvoir aussitôt qu'ils le purent : ils l'auraient tuée par le fait même, s'ils l'eussent gardé. César fut le premier qui voulut le conserver : il en fut la victime ; mais la liberté fut anéantie pour jamais. Ainsi tout ce qui a été dit jusqu'à ce jour sur le pouvoir absolu prouve seulement la nécessité d'une dictature momentanée dans les crises de l'état, mais non celle d'un pouvoir permanent et inamovible.

Ce n'est point par la nature de leur gouvernement que les grandes républiques manquent de stabilité ; c'est parce qu'étant improvisées au sein des tempêtes, c'est toujours l'exaltation qui préside à leur établissement. Une seule fut l'ouvrage de la philosophie : organisée dans le calme, cette république subsiste pleine de sagesse et de vigueur ; ce sont les États-Unis de l'Amérique septentrionale qui offrent ce phénomène, et chaque jour leur prospérité reçoit des accroissemens qui étonnent les autres nations. Ainsi il était réservé au nouveau monde d'apprendre à l'ancien qu'on peut subsister paisiblement sous le régime de la liberté et de l'égalité. Oui, j'ose poser en principe que, lorsqu'on peut établir un nouvel ordre de choses sans avoir à redouter l'influence des factions, comme a pu le faire le premier consul, principalement après la paix d'Amiens, comme il peut le faire encore, il est moins difficile de former une république sans anarchie qu'une monarchie sans despotisme. Car comment concevoir une limitation qui ne

soit point illusoire dans un gouvernement dont le chef a toute la force exécutive dans les mains, et toutes les places à donner? On a parlé d'institutions que l'on dit propres à produire cet effet. Mais, avant de proposer l'établissement du monarque, n'aurait-on pas dû s'assurer préalablement, et montrer à ceux qui doivent voter sur la question, que de pareilles institutions sont dans l'ordre des choses possibles ; que ce ne sont pas de ces abstractions métaphysiques qu'on reproche sans cesse au système contraire ? Jusqu'ici on n'a rien inventé pour tempérer le pouvoir suprême, que ce qu'on nomme des corps intermédiaires ou privilégiés. Serait-ce donc une nouvelle noblesse qu'on voudrait parler par le mot d'*institutions* ? Mais le remède n'est-il pas pire que le mal ? car le pouvoir absolu n'ôte que la liberté, au lieu que l'institution des corps privilégiés ôte tout à la fois et la liberté et l'égalité ; et quand même, dans les premiers temps, les grandes dignités ne seraient que personnelles, on sait assez qu'elles finiraient toujours, comme les grands fiefs d'autrefois, par devenir héréditaires.

A ces principes généraux j'ajouterai quelques observations particulières. Je suppose que tous les Français donnent leur assentiment à la chose proposée ; mais sera-ce bien le vœu libre des Français, que celui qui résultera des registres où chacun est obligé de signer individuellement son vote ? Qui ne sait quelle est, en pareil cas, l'influence de l'autorité qui préside ? De toutes les parties de la France éclate, dit-on, le désir des citoyens pour le rétablissement d'une monarchie héréditaire ; mais n'est-on pas autorisé à regarder comme factice une opinion con-

centrée presque exclusivement, jusqu'ici, parmi les fonctionnaires publics, lorsqu'on sait les inconvéniens qu'il y aurait à manifester une opinion contraire, lorsqu'on sait que la liberté de la presse est tellement anéantie qu'il n'est pas possible de faire insérer dans un journal quelconque la réclamation la plus respectueuse et la plus modérée?

Sans doute il n'y aurait pas à balancer sur le choix d'un chef héréditaire, s'il était nécessaire de s'en donner un. .

. . . .

Espère-t-on, en élevant une nouvelle dynastie, hâter l'heureuse époque de la paix générale? Ne sera-ce pas plutôt un nouvel obstacle? A-t-on commencé à s'assurer que les autres grandes puissances de l'Europe adhéreront à ce nouveau titre? et si elles n'y adhèrent pas, prendra-t-on les armes pour les y contraindre? ou, après avoir rabaissé le titre de premier consul au-dessous de celui d'empereur, se contentera-t-on d'être consul pour les puissances étrangères, tandis qu'on sera empereur pour les seuls Français? et compromettra-t-on, pour un vain titre, la sécurité et la prospérité de la nation entière?

Il paraît donc infiniment douteux que le nouvel ordre de choses puisse offrir plus de stabilité que l'état présent: il n'est pour le gouvernement qu'une manière de le consolider, *c'est d'être juste*, c'est que la faveur ne l'emporte pas auprès de lui sur les services; qu'il y ait une garantie contre les déprédations et l'imposture. Loin de moi toute application particulière, toute critique de la conduite du gouvernement; c'est contre le pouvoir arbitraire en lui-même que je parle, et non contre ceux entre les mains desquels ce pouvoir peut résider.

La liberté fut-elle donc montrée à l'homme pour qu'il ne pût jamais en jouir ? fut-elle sans cesse offerte à ses vœux comme un fruit auquel on ne peut porter la main sans être frappé de mort ? Ainsi la nature, qui nous fait de cette liberté un besoin si pressant, aurait voulu nous traiter en marâtre ! Non, je ne puis consentir à regarder ce bien si universellement préféré à tous les autres, sans lesquels tous les autres ne sont rien, comme une simple illusion. Mon cœur me dit que la liberté est possible, que le régime en est facile et plus stable qu'aucun gouvernement arbitraire, qu'aucune olygarchie.

Cependant, je le répète, toujours prêt à sacrifier mes plus chères affections aux intérêts de la commune patrie, je me contenterai d'avoir fait entendre encore cette fois l'accent d'une âme libre ; et mon respect pour la loi sera d'autant plus assuré, qu'il est le fruit de longs malheurs et de cette raison qui nous commande impérieusement aujourd'hui de nous réunir en faisceau contre l'ennemi implacable des uns comme des autres, de cet ennemi toujours prêt à fomenter nos discordes, et pour qui tous les moyens sont légitimes, pourvu qu'il parvienne à son but d'oppression universelle et de domination sur toute l'étendue des mers.

Je vote contre la proposition.

FIN.

Imprimerie d'Ant. BERAUD, rue du Faubourg Saint-Martin, N°. 70.

COMMENTAIRES

QUI ONT CIRCULÉ

(EN AOUT ET EN SEPTEMBRE 1814)

SUR LE MÉMOIRE MANUSCRIT DE M. LE GÉNÉRAL CARNOT.

« *Et nunc, Reges, intelligite; erudimini, qui judicatis* » *terram.* » (Psalm. 2, v. 10.) Ces paroles servent de texte à la belle Oraison funèbre d'*Henriette*, fille de Henri IV, reine d'Angleterre, par *Bossuet*.

« Le duc de Montausier racontait avec plaisir les services que » son aïeul avait rendus à Henri IV, de glorieuse mémoire, et » plus encore les conseils sages et libres qu'il lui donnait ; ajoutant » à son récit : que ses pères avaient toujours été fidèles serviteurs » des rois, mais qu'ils n'avaient point été leurs flatteurs : que » cette honnête liberté dont il faisait profession, était un droit » acquis, une possession de famille... etc. » (Oraison funèbre du duc de Montausier, par Fléchier.)

« Puisqu'il a plu à Dieu de m'appeler à cette dignité royale que » je tiens aujourd'hui, et mestablir en icelle son lieutenant pour

» régir et gouverner *son* peuple français, je veux, en tout et partout, l'imiter; et comme il n'est pas Dieu de vengeance, et oublie les offenses à lui faites par nous autres, en se réconciliant à lui, aussi veux-je, mes amis, oublier tout ce qui a été fait par vous et autres mes sujets, à l'encontre de moy, combien qu'ils m'ayent tant offensé que de vouloir attenter à ma propre personne, et s'*allier des princes étrangers et de nations étrangères*, et ruiner moy et mon état; vous remettant tout ce qui pourrait avoir été dit et attenté à l'encontre de moy et de mon état, sans que jamais il me souvienne de vos délits passés, et prie Dieu de vous pardonner comme je vous pardonne; et de *ne jamais aider, si jamais je m'en souviens aucunement, et que j'en prenne vengeance générale ou particulière.* Je vous prie, mes amis, de considérer ma douceur et clémence qui vous ouvre ses bras...... etc. » (Extrait de la réponse d'Henri IV (21 août 1594) aux habitans de Beauvais. Voyez *Henri IV peint par lui-même;* Paris, 1787, de l'imprimerie de Monsieur).

Quand l'écriture sainte prescrit aux rois et à leurs ministres d'entendre *la vérité;* quand le plus honnête homme et l'un des plus grands seigneurs de Louis XIV, mettait au premier rang de ses titres de noblesse, le droit héréditaire de parler son auguste langage; quand nous devons aux presses honorées de la protection spéciale de Louis XVIII, de connaître les généreux sentimens du monarque qu'il a pris pour modèle, il n'est point de Français qui n'espère que la loyauté du roi ne dissipe promptement les nuages qu'élèvent ses ministres et dont ils voudraient envelopper le trône pour abuser de l'autorité royale.

N'en doutons pas, malgré leurs efforts, le roi aura entendu ce général illustre, ce savant qui n'a jamais offert son sang qu'à la patrie dont la personne du roi doit être inséparable (*).

Nota. Tout ce préambule précédait le texte du Mémoire.

(*) On dit aujourd'hui (25 septembre 1814) que ce Mémoire est imprimé, et qu'il l'est contre la volonté de l'auteur. Je m'y serais attendu. Les ministres auront voulu

(*a*)

« La révolution fut préparée par une foule d'écrits purement philosophiques... »

Plusieurs de ces ouvrages furent hautement protégés par quelques ministres, par les grands seigneurs et par les évêques de cour. Les parlemens, tout en proscrivant ces écrits, les princes du sang et la haute noblesse, par leur résistance au pouvoir ministériel, avaient familiarisé le peuple depuis près d'un siècle avec l'insubordination. Le despotisme et la versatilité des ministres, l'immoralité des courtisans, le mépris affecté pour la personne du roi, n'avaient que trop secondé cette tendance générale des esprits qu'auraient dû combattre dans le temps les grâces faciles de Louis XV et les vertus sauvages de Louis XVI.

(*b*)

« *A condition que vous reprendrez vos premières chaînes.... retrempées, au nom du » ciel, dans l'esprit des vengeances....* »

Le roi ne peut être rentré avec un tel esprit. Louis XII, qu'il prend aussi, dit-on, pour modèle, s'immortalisa par ce mot célèbre : *qu'un roi de France ne venge pas les injures faites au duc d'Orléans*. Qu'eût répondu ce prince, qui sacrifiait ainsi ses griefs personnels, s'il eût été pressé, par ses favoris, de se rendre l'instrument des ressentimens du duc d'Alençon, des comtes d'Angoulême, de Longueville, de Dunois, de Laval, de Narbonne, de Rohan, de Joyeuse, des seigneurs de Louvain, de Bourbon, de Bretagne, de Châteaubriant, de Montigny, du Plessis, d'Albret, du maréchal de Rieux, de toute cette noblesse enfin qui, pour sa cause, avait porté les armes contre la patrie? Mais à l'avénement

---

avoir une occasion de faire outrager, bien moins un conventionnel, que celui dont le génie modeste et vigoureux arrêta les armées envahissant nos frontières en 1793, leur arracha nos places fortes, que la trahison avait livrées, réorganisa vingt fois nos phalanges belliqueuses, proclama les idées libérales, et ne rendit Anvers qu'après des arrangemens politiques auxquels il n'eût aucune part. Quel plaisir de pouvoir traiter comme un folliculaire, un ancien gouvernant, un savant, un général français...

du *Père du peuple*, tous ses amis confondirent leurs intérêts dans les intérêts de l'état ; ils ne songèrent plus qu'à la gloire de la couronne qui ne pouvait être garantie que par une union franche et générale. Ce n'est donc point dans le cœur de Louis XVIII que les cœurs ulcérés doivent puiser leurs espérances; et le roi se gardera bien de leur accorder la *contre-révolution*, malgré les instances de certains journalistes, éternellement occupés à tromper les souverains.

(*c*)

« Ne lui aviez-vous pas juré de le défendre jusqu'à la dernière goutte de votre » sang... »

Aussi, fait-on déjà dire à l'un des voltigeurs de Louis XVIII :

« Messieurs, il est bien temps que le bon roi de France
« Connaisse les Français dignes de sa faveur :
» Jurons, s'il faut jamais voler à sa défense,
» (Et lui-même a tracé ce chemin de l'honneur)
» De partir aussitôt pour nous rendre à Coblence. »

(*d*)

» .... Expiez votre lâcheté et votre ingratitude par des services annuels dans les » temples... »

Avant d'honorer la mémoire de Louis XVI, ne s'est-on pas occupé de celle de *Georges ?* Voici le quatrain qui a circulé à cette occasion :

« Pour de vils assassins j'ai vu brûler l'encens,
» Un roi même a payé cette pompe funèbre;
» Au lieu de toi, Malesherbe (en croirai-je mes sens ?)
» C'est Cadoudal que l'on célèbre.... »

D'ailleurs, a-t-on dit à ceux qui veulent ainsi diriger l'opinion publique, les *obits* pour le roi exigeront des discours, et voudrez-vous que vos orateurs, comme ce docteur Swift dont vous venez de traduire le sermon de 1725-26, conviennent des torts du roi (p. 10), rappellent les crimes des nobles (p. 16), fassent l'éloge d'un Cromwel (p. 16), donnent des leçons aux princes (p. 18), anathématisent les maximes *horribles* de ce qu'il appelle le *Pa-*

pisme (p. 24), s'élèvent contre l'autorité absolue, prouvent que l'éducation des souverains est la pire de toutes, que l'intérêt d'un seul ne peut jamais être mis en balance avec la sûreté et le bonheur de plusieurs millions d'autres hommes (p. 26), et qu'enfin rien n'est plus important que de stipuler très-*réellement* la *responsabilité des ministres*, que Swift appelle *sourds* et *aveugles volontaires* (p. 27). Voilà pourtant l'écrit que les ministres font répandre avec profusion !

(*e*)

« ..... Les ennemis du nom français, avec lesquels ils s'étaient ligués, s'étant mis dix » contre un, sont entrés *sans résistance* dans la capitale.... »

La brave garde nationale et de généreux élèves *qu'on n'avait pas initiés dans le secret*, ont seuls secondé le petit nombre de soldats opposés à l'ennemi. A qui reprocher le sang inutilement versé dans la journée du 30 mars ? Qui a pu décider que trois mille holocaustes devaient encore être immolés à une cause que l'on trahissait ? Quel compte à rendre à la postérité !

C'est ici le lieu de recueillir un petit bulletin, qni circulait dans les salons au mois de mai dernier :

« On répandait au *lever* cette nouvelle : M. le D. de R. a obtenu, par *lettres-* » *patentes*, un privilége auquel il attachait le plus grand prix. S. Exc. pourra dé- » sormais marcher dans les boues de Paris, et parcourir tous les égoûts sans se » salir.... »

(*f*)

« Cromwel fut reconnu jusqu'à sa dernière heure. »

La cour de Louis XIV même en porta le deuil.

(*g*)

« Après sa mort, il fut mis au gibet.... »

On sait par quel raffinement de politique et de prévoyance ce fut le cadavre de Charles I[er] qui subit tous les outrages que son fils croyait prodiguer à la dépouille mortelle du *protecteur*. Le corps de ce dernier, au contraire, repose encore, à une très-

grande profondeur, dans la plaine de Nazébi, au comté de Northampton, où Cromwel avait remporté sa victoire la plus complète. (Voyez Mémoires de la bibliothèque Harlayenne, p. 169, et *Pièces intéressantes*, publiées par La Place, tom. 6, p. 73 et suiv., chez Prault, imprimeur du roi, 1788).

Une autre anecdote aussi singulière, et qui est une nouvelle preuve de la fatalité attachée à la famille des Stuarts, nous apprend que l'exécuteur qui trancha la tête de Charles Ier, (9 février 1649), était *masqué*, et qu'*il témoigna une grande fureur contre ce prince.* (Abrégé chron. de l'hist. d'Angleterre, par Salmon, 1751). Eh bien! on connut, plus de 80 ans après cette exécution, que le rôle du bourreau avait été rempli, dans un esprit de vengeance abominable, par Sir George Stairs, grand-père du Lord Stairs qui déploya tant d'insolence dans son ambassade auprès de Louis XIV. (Voyez *Pièces intéressantes* publiées par La Place, tom. 2, p. 187 et suiv.)

(*h*)

« Dès qu'il fut tombé.... etc. »

Et subito casu quœ valuere runt.

(Ov., *lib.* 4, *de Pont.*)

(*i*)

« Ils n'eussent été que des factieux comme les Gracques, s'ils eussent échoué » dans leurs entreprises.... »

Que serait-ce des Bourbons eux-mêmes et de leur légitimité, si le succès de la *Ligue* avait couronné les *Guises*, et justifié l'anathème des papes, des jésuites de la Sorbonne, des parlemens de toutes les chaires, de tous les confessionnaux, de tant d'écrivains bien payés (comme dans tous les tems), de tant de nobles armés, etc., etc., etc.

(*j*)

« Puisque les vociférations sans cesse renaissantes des premiers auteurs de la mort » de Louis XVI.... »

Louis XVI a été victime des événemens, et plus encore (on ne peut en disconvenir), de l'abandon de ceux qui devaient le défendre au péril de leur existence. On n'a jamais douté que le gouvernement anglais, dont le doigt se fait sentir à chaque catastrophe de notre révolution, n'ait voulu lui faire payer l'appui donné aux Américains, et n'ait tout employé pour qu'une nation éternellement rivale eût aussi son Charles Ier. Les protestations secrètes de Louis XVI lui avaient aliéné beaucoup de Français, qui croyaient qu'*il ne faut jamais promettre que ce qu'on veut tenir*. Quoiqu'il en soit, *l'appel au peuple* (s'il eût pu avoir lieu dans ces momens d'exagération excitée dans notre sein par les étrangers), aurait peut-être sauvé la vie au monarque infortuné, ou du moins absous ses juges aux yeux de ceux qui ne les accusent si haut aujourd'hui que pour faire oublier leur silence et leur absence, à cette époque désastreuse. Les mêmes accusateurs n'ont jamais élevé la voix contre l'emprisonnement et le meurtre du premier roi de Sardaigne, contre les empoisonneurs du vertueux dauphin et de son épouse, ainsi que de la bonne reine Leczinska, contre l'affreux assassinat de Pierre III, l'usurpation de Catherine II, l'horrible supplice de Paul Ier, la proscription, par Ferdinand, du roi Charles, son père, celle du roi de Suède, l'asservissement des rois de Sicile et de Portugal, etc Cela s'appelle, dans leur langage, des *coups d'état* qu'ils ne permettent qu'aux têtes couronnées et à leurs satellites.

Pourvu que ces grands criminels puissent arriver à avoir des ministres, leur cause est gagnée, du moins jusqu'à ce que d'autres coupables du même rang la leur fassent perdre. Ce sont au surplus beaucoup de ces accusateurs, qui, *les premiers*, imaginèrent le rapprochement que les factions déchaînées pouvaient établir entre un roi de France et un roi d'Angleterre; ce sont eux qui firent placer avec tant d'affectation, dans le boudoir de la *Du Barry*, le portrait de Charles Ier au lieu de celui de Louis XV, pour effrayer ce prince, et pour triompher ainsi de l'amour qu'il croyait porter à ses peuples. Si l'on veut remonter

aux causes premières, que de familles illustres intéressées à un oubli général !

(*k*)

» Le meilleur moyen c'est de se faire aimer; le plus mauvais c'est de se faire » craindre..., »

Malè terrore acquiritur veneratio : longèque valentior ad obtinendum quod velis.

(Plin., *Ep.*, *lib.* 8.)

(l)

« Malgré cette doctrine.... que les Jésuites savaient par cœur....

Consultez avec attention l'article intitulé : *Jésuites*, dans le tome second des Mémoires historiques et critiques de *Mézeray* (1753).

Lisez aussi dans les Mémoires de Duclos, historiographe de France, la recommandation que fit, à l'article de la mort, au roi Victor-Amédée, son confesseur jésuite, pour reconnaître les bontés de ce prince. Voyez enfin la bulle de *Clément XIV*.

(*m*)

« ...., La maison des Bourbons, qui avait eu raison une première fois depuis qua- » torze siècles. »

Ceci n'est pas exact. Il fallait dire : depuis huit siècles, et ce serait assurément une assez grande illustration. *Hugues-Capet* usurpa, en 987, sur les Carlovingiens, comme Pépin avait, en 752, usurpé sur les Mérovingiens. On raconte que le dauphin, père de Louis XVI et de Louis XVIII, mécontent qu'on lui eût caché l'usurpation *Hugues-Capet*, voulut rapprendre, à lui seul l'histoire de France. Les courtisans conclurent qu'un tel prince promettait trop pour le bonheur des peuples : il mourut de poison, lui, sa femme et sa mère. Les parricides n'en sont pas moins restés, eux et leur postérité, de grands seigneurs ! ! !

(*n*)

« ..... C'est *par la grâce de Dieu* qu'on a toujours vu régner les plus forts...

Les lumières du roi sont trop connues pour que les Français lui reprochent personnellement tant de contradictions. Des journalistes se battent les flancs, chaque jour, pour les justifier ; mais le roi ne peut se dissimuler que ces hommes écrivent par *métier*, et croient gagner leur argent. Sous le masque de leur zèle hypocrite, ils rient du choc des opinions, qui alimente leurs diatribes et leurs feuilles, et si les crimes et les réactions qu'ils provoquent amenaient de nouveaux troubles, n'en doutez pas, ils sont tout prêts à encenser de nouvelles idoles, et à broyer de nouvelles couleurs. Ils argumenteront de la personne d'un écrivain pour prouver la fausseté des principes les plus avérés, comme les libertins et les incrédules repoussent les vérités de la religion, en divulguant l'immoralité de tels ou tels prédicateurs. Que ces folliculaires, éternellement gagés et pensionnés, commencent donc par justifier leur éloquence populaire, conventionnelle, robespiérienne, directoriale, consulaire et impériale, et qu'ils prouvent comment le roi peut se fier à leur vénalité ; ou qu'ils cessent enfin de se donner, chaque matin, pour les interprètes de l'opinion nationale.

(*o*)

« Comment ses conseillers ont-ils fait tenir au roi ses promesses?... »

En chassant, sans aucun examen, tous les administrateurs qui avaient assisté au mouvement général d'avril dernier, le ministère se contente de dire : *nous sommes en révolution*. En les remplaçant par des hommes ulcérés, imbus de préjugés, ne respirant que la vengeance, n'ayant aucune teinture de lois, se croyant déshonorés s'ils les étudiaient, s'ils veillaient à leur exécution, qu'espère-t-il ? Une *révolution*.

(*p*)

« Est-ce là cette loyauté qu'on se plaisait à regarder comme le plus noble appanage » des Bourbons ?.... »

Voyez la vie de Henri IV. Ce grand prince est surtout admirable toutes les fois que son intérêt semble en opposition avec son

exactitude à remplir ses promesses, et à tenir sa parole. Espérons que Louis XVIII voudra que l'histoire lui rende le même hommage. Tandis que vingt millions de Français gardent une attitude tranquille et silencieuse, un millier d'hommes crient, n'espèrent qu'en eux-mêmes, veulent tout bouleverser pour repaître leur vengeance, et ne courtisent les ministres que d'après les leçons du maréchal de Villeroy, qui avait été gouverneur de Louis XV. Ce seigneur disait très-élégamment : « Il faut tenir » le pot de chambre aux ministres tant qu'ils sont en place, » et le leur verser sur la tête dès qu'ils n'y sont plus. » C'est le même duc qui *se déclarait d'avance l'ami et même un peu le parent de tout ministre présent et à venir*. On n'en finirait pas si l'on voulait citer tous les *lazzi* de messieurs les ducs et marquis sur les ministres. Et voilà ceux qui se targuent d'un dévouement exclusif pour la personne des rois, ceux qui ont le privilége d'approcher des souverains, et de leur faire comprendre à quel prix on se concilie l'amour du peuple ! Mais Louis XVIII a lu, et doit avoir retenu.

(9)

« Vous recevrez de tendres félicitations, des réponses affectueuses.... »

Voilà où nous mène l'orgueilleuse obstination du ministère. Ces uniformes qui ne sont avoués d'aucun souverain, que les princes n'auraient même jamais voulu revêtir, quel but ont-ils aujourd'hui ? la *guerre civile*. Et comment ceux qui les portent, n'ayant pu triompher lorsque nos armées n'existaient point encore, lorsqu'elles étaient disséminées au loin, lorsque des triomphes multipliés n'avaient point encore exalté leurs nobles sentimens, espèrent-ils avilir tant de courage par ces vaines démonstrations ? Le roi de France n'a qu'une espèce d'armée, et elle est bonne. Que tous ceux qui veulent servir s'y incorporent, et en arborent franchement les couleurs. Ne ramenons ici ni les *Bourguignons*, ni les *Armagnacs*, ni les *Seize*, ni la faction des *Mécontens* ; ne soyons que Français.

(*r*)

« Qui ne voit que l'on nous prépare à.... »

Les ministres ne font point un seul pas sans annoncer ce desir qui les brûle, et qui même ne leur permet pas les sages lenteurs que leur conseillait la politique. Il n'existe pas d'eux un seul acte public qui ne tende à détruire la *constitution*. Trois d'entre eux ne s'en cachent nullement, et prétendent que cette *charte octroyée* n'est qu'un *leure* transitoire. Veulent-ils faire croire à de secrètes protestations de la part du roi? Quel intérêt avait ce prince de tromper toute une nation. Le roi n'est ni *prêtre* ni *parlementaire :* pourquoi circonscrire sa cause dans la querelle d'une caste ou d'une compagnie? elle devrait être inséparable de celle de la nation. La sphère d'une couronne est immense: le petit cercle des rabats est imperceptible.

(*s*)

« .... Et finir par enveloper dans la même proscription.... »

M. F.... ne demande, pour le moment, que 80,000 victimes. Voici l'extrait de son livre intitulé *du Rétablissement de la Monarchie :*

« Tous ceux qui prêtèrent le serment du jeu de paume, *sans* » *exception*, trahirent l'état, étaient criminels de lèse-majesté, » et devaient être jugés comme tels.... Les noms de cenx qui se » rendirent ainsi parjures, doivent être gravés avec le burin d'une » vérité *vengeresse*, dans les annales de la monarchie qu'ils ont » détruite. Il n'est point pour eux de repentir qui puisse les jus- » tifier au tribunal inexorable de l'histoire. L'inscription de leurs » noms sera, et il est dès aujourd'hui leur arrêt. Ce ne sera point » à des *Brissot*, à des *Marat*, à des *Manuel* (*), que la postérité » demandera compte de tant d'horreurs et de calamités, ce sera

(*) Ce n'est pas aux morts que M. F.... s'attache : cela diminuerait le nombre de victimes qu il réclame,

» à ceux dont les noms ont seuls figuré dans les premiers momens » de la révolution. » (**) (pag. 56 et 57).

« Les *constitutionnels* virent dresser pour eux des guillotines » qu'ils avaient imaginées, fabriquées, élevées pour les *royalistes*. » Leur sang *impur* coula sans honneur ; il n'excita ni regret, ni » pitié (*), et le *baptême de l'échafaud* ne put pas même laver » leurs crimes. » (p. 76 et 77).

» Ce n'est pas tout d'arracher les fruits de cet arbre planté » par les *constitutionnels*, il faut l'abattre.... S'il reste le moin- » dre germe de cette *race exécrée*, le plus léger souffle de la dis- » corde ou même du mécontentement ira le porter sur la place » où mille circonstances imprévues le développeront pour le mal- » heur du genre humain.... » (p. 89 et 90).

» Quelle ressource, juste Dieu! resterait-il donc à la France si » les atrocités des jacobins devaient faire *oublier ou pardonner* » les crimes des constitutionnels? (p. 160).

» Si la clémence est un plaisir, *la justice est un devoir*. Il est » des atrocités dont le caractère, le nombre et les détails sont au- » dessus du pardon.... Telles sont celles qui ont ensanglanté la » France sous le règne des constitutionnels. Qu'il est effrayant le » nombre des scélérats qui les ont servis! Je suppose qu'il n'y en » ait qu'un par municipalité, et déjà j'en compte plus de 44,000. » A ce ramas d'administrateurs, ajoutez ces clubs, ces sociétés ; » ajoutez les débris de la première assemblée, les successeurs » qu'elle s'est choisis, etc., etc. » (p. 164 et suiv.)

(**) Croirez-vous que ce même auteur ait publié, en 1789, un *plan de constitution*, dans son *Essai d'un citoyen* (Probis et paucis), ouvrage où, parlant des tentatives de Charles II (chap. 12), il dit : Un monarque *opiniâtre et absolu* voulut arrêter la marche des Anglais, il fut terrassé par la force des lois. La plus étonnante des révolutions qui jamais aient fait *triompher l'humanité du despotisme*, s'opéra sans secousse, sans convulsion, avec un concert universel..... On croit lire un écrit du 21 mars 1814. Et voilà l'auteur qui condamne les *constitutionnels*, c'est-à-dire ceux qui reconnaissaient en 1789, le besoin d'une constitution, au *baptême de l'échafaud* ! ! !

(*) Le supplice des plus féroces criminels excite pourtant la *pitié*.

Comme on voit, le compte de 80,000 victimes est au-dessous des prétentions de M. F... ; et voilà le ministre que Louis XVIII avait nommé, qu'il investissait de sa confiance, qu'il nommait *comte* au moment où le Corps législatif essayait de l'attaquer.... Jugez, Français, de ce qui vous était réservé !!!

(*t*)

« Cette gloire absorbait toutes les pensées des braves mis hors de combat par » leurs blessures.... »

« Oh ! combien de faits héroïques seront condamnés à l'oubli, s'ils ne sont pas » mis au nombre des forfaits.... »

Un ex-secrétaire général de la préfecture, rentré par suite des évacuations d'avril et mai 1814, demandait à M. B.... une sous-préfecture, et montrait sa *jambe de bois*, ayant été mutilé sur le champ de bataille, dans la guerre de la Vendée..... « *Chut !* » lui répondi le sous-ministre, *ne parlons pas de cela*...... » Et le malheureux part sans emploi ; et son domicile est dans l'Ouest où ses parens ont été torturés par les prétendus défenseurs du trône et de l'autel.....!

(*u*)

« Mais cet état de mal-aise ne saurait subsister... »

Ministres, qui, comme beaucoup de vos devanciers, trompez toujours les rois, et qui substituez vos passions au bien public, faites calomnier par vos gagistes les hommes généreux qui voudraient faire parvenir le cri de la vérité aux oreilles des souverains ; rouvrez les cachots (quoiqu'ils le démentent si impudemment) ; abandonnez des constructions si utiles au peuple, pour relever de nouvelles bastilles ; faites renaître les *tortures* qui font toujours passer une heure ou deux.... Mais craignez que le nom de *Louis* ne devienne solidaire de tant de persécutions d'un autre siècle.

Quoi ! l'Europe armée et victorieuse a respecté la nation française, ses lumières, ses vertus, son énergie : et vous seuls méconnaîtriez une dignité qu'ont reconnue tous les souverains étrangers au sein même de sa capitale, et vous vous refusez à croire que *Louis* serait plus grand de régner sur un peuple libre et guerrier

que sur des serfs avilis et mutilés ! Montez-vous, il en est temps, à la hauteur de ce même peuple. Placés sur les marches du trône, vous seriez impardonnables de n'apercevoir d'une telle élévation que les pygmées qui rampent à vos pieds, et qui taillent leurs petites plumes pour écrire sous votre dictée.

(*v*)

« Et qu'il ne permette pas à ses flatteurs.... »

« *Tales non crede qualis fama cujusque est.... ne respexeris* » *clandestinas estimationes.* » (Plin., *Panegy. Traj.*)

(*x*)

« Il faut que les deux chambres continuent à déployer le caractère.... »

Hélas ! il faudrait aussi que nos éternels députés eussent les yeux beaucoup moins tournés vers le cabinet des ministres que vers leurs commettans, vers l'Europe et vers l'histoire. Il faudrait que chaque membre sût bien que les places prodiguées à ses parens, promises à lui-même, sont amovibles, et que la gloire personnelle ne l'est pas; que la *noblesse* achetée par une *boule blanche* ne peut donner une grande illustration; qu'un *ruban* acquis sur une banquette ne saurait être estimé plus haut que la décoration emportée sur la brêche, et qu'en défendant les droits du peuple, on soutient bien mieux ceux du roi. Il faudrait enfin que cette chambre ne se crût pas déshonorée parce que ses membres acceptent, avec reconnaissance, des places d'*inspecteurs de police*.

Etonnons-nous, après cela, qu'on emprisonne pour laisser le champ libre aux *censeurs*, et de ce que nos députés y applaudissent. *Ulysse* et *Diomède* ne purent voler le *palladium* des Troyens qu'à la faveur de la nuit; mais c'est en plein jour qu'on nous arrache le nôtre. Croit-on qu'il n'y ait plus de vrais Français que parmi les privilégiés qui approvisionnaient le *Parc-aux-Cerfs*, qui cherchaient dans les lieux publics des héritières aux *Châteauroux* et aux *Pompadour*, qui chantaient aux orgies des *Du Barry*, et qui insultaient hautement à la pureté des mœurs de XVI.... ? Ces crimes ont été bien funestes à la nation ! Mais au nom de Dieu ! au nom de la patrie ! confondons enfin tous les

souvenirs dans une gloire générale, dans une espérance commune, dans des consolations mutuelles.... *Utinàm !* "

(*y*)

« Parce que Henri VIII les affranchit de la cour de Rome.... »

Il n'est que trop démontré que la faiblesse de notre ministère abandonne les *Libertés de l'Église Gallicane*, obtenues par la fermeté de St.-Louis en 1268, et qui ne sont d'ailleurs que l'ancienne et canonique liberté de l'Église : *jus commune*, *antiquum*, *antiqui canones*, *statuta antiquorum patrum.* (Ordonnances de 1422. — *Bossuet*, etc.) Cette *cour de Rome* qui annulle les reverbères, est toujours disposée à favoriser le despotisme dont elle attend un semblable appui, sauf à en faire au besoin sa victime, et à marcher, comme *Hildebrand* (*), sur la tête des rois. C'est cette cour qui proscrivit Henri IV, et c'est elle dont les anathêmes ont armé les mains parricides des *Clément*, des *Jean Châtel*, des *Ravaillac*, etc.

On voit aujourd'hui très-clairement comment un pape dont on vantait la piété, suit l'exemple de J.-C. et pratique le pardon des injures. Qui plus que lui peut dire : *Homo suum ; humani nihil à me alienum puto ?* (*Ter.*, Heauton-Timorumenos, act. 1).

(z)

« Ces grandes catastrophes furent-elles l'effet de la liberté ou de l'ambition? (p. 36.)

Si les guerres fomentées par le fanatisme, par l'ambition, par l'intrigue des ministres, des maîtresses, des favoris, ne remplissaient les pages de l'histoire, on concevrait les déclamations des folliculaires du jour contre la guerre qui vient de finir. Ils ne dissimulent pas qu'ils font des vœux pour que l'Angleterre asservisse les Indes occidentales, comme elle a dépeuplé, ensanglanté, asservi les Indes Orientales ! Louis XV et Louis XVI qui n'étaieut

(*) En sommes-nous réduits à rappeler qu'en 1584, Grégoire XII mit cet *Hildebrand* (Grégoire VII) au nombre des saints; qu'en 1609, Paul V composa son office ; qu'en 1729, Benoît XIII voulut que cet office fût récité dans toutes les églises de France, et que les parlemens, ainsi que tout le clergé, s'y opposèrent avec succès. Nos bonnes catholiques ne doutent nullement que, pour ce refus et pour mille autres petites difficultés de cette nature, le clergé de France est réputé *schismatique* à la cour romaine.

point anglomanes, auraient condamné de tels écrivains au silence. Il faut compter sur un bien grand bouleversement de toutes les idées nobles et généreuses, de tout l'esprit national, pour oser se faire un mérite d'un vœu semblable. La patrie de Washingthon ! ! Ils oublient donc quels affreux ressentimens marchent à la suite des drapeaux anglais dans le Nouveau-Monde (*) ! Grand Dieu ! conserve un lieu sur la terre où l'homme puisse élever jusqu'à toi des yeux qui ne soient point humides de larmes, et un front qui ne soit pas souillé de poussière !

(*aa*)

« Qui peut dire au roi de Navarre qu'il ait jamais manqué à sa parole ?... »

Et à ceux qui lui conseillaient de retenir, malgré sa parole : le duc de Savoie, Henri disait :

« J'ai tiré de ma naissance, et appris de ceux qui m'ont nourri, » que l'observation de la foi donnée est plus utile que tout ce » que la perfidie promet. » (*D'Aubigné*, liv. 5).

Au surplus, MM. les journalistes qui ont leur *brevet d'amnistie*, veulent rassurer tous les Francais. Mais, parmi les vingt millions restés en France, qui peut se flatter de n'avoir point son sort prédit dans la 12e fable du livre 8e du bon *La Fontaine*.

Et en effet, ouvrons la douzième livraison du *Censeur*. Nous lisons (page 552) en note, ces mots : « *Trois ministres assurent que ces changemens* (la charte constitutionnelle) *ne sont que provisoires.* » La censure a laissé passer cette note, tandis qu'elle a supprimé une citation de *Mézeray*, toute entière à l'honneur de l'autorité royale, mais qui *signale le danger d'un mauvais ministre.*

Ainsi les ministres ont voulu que l'on sût, à n'en point douter, qu'ils regardent *la constitution comme un simple acte transitoire.* Je vous abandonne la conséquence.

(*) L'incendie de la capitale des *Etats-Unis* n'a que trop justifié, depuis, cette apostrophe que l'on trouvait exagérée avant de connaître cette horrible expédition d'un peuple civilisé.

BIBLIOTHÈQUE ... SCIENCES ...

FIN.

remarquera, comme elle a eu l'honneur de vous l'écrire, quelques articles qui sont *incompatibles avec les convenances locales & particulieres* de la partie françaiſe de Saint-Domingue. Prenant l'eſprit de votre décret qui porte ſi expreſſément que vous n'avez pas *entendu nous comprendre dans la Conſtitution décretée pour la France, & nous ſoumettre à des loix qui ne ſeroient pas compatibles avec nos convenances locales & particulieres*, & pleine de confiance en cette vérité inconteſtable, c'eſt-à-dire que le jour à jamais mémorable où vous avez décreté *les droits de l'homme*, a été celui où vous avez implicitement auſſi décreté que les Iſles *françaiſes* de l'*Amérique* ſe feroient des loix intérieures, parce que leur ſol ne peut malheureuſement ſe fertiliſer que par des moyens abſolument étrangers à la France; à ces titres, diſons-nous, l'Aſſemblée générale de la partie françaiſe de Saint-Domingue a perſiſté en ſon décret du 28 Mai dont elle ne doute pas que vous n'approuviez la ſageſſe, & dont elle vous envoie (N° 1). le *développement* qu'elle a rédigé pour mettre ſous les yeux de ſes Conſtituans les motifs qui l'ont portée à déclarer *qu'elle adhère au décret du 8 Mars de l'Aſſemblée Nationale concernant les Colonies & aux inſtructions qui l'accompagnent en tout ce qui ne contredit point les droits de la partie françaiſe de Saint-Domingue.* (*)

(*) Voyez au rapport du 12 Octobre, ſi M. *Barnave* en a parlé, & il étoit d'autant plus eſſentiel d'en faire mention, que M. *Barnave* page 25 du *Rapport* a préſenté comme une *déſobéiſſance* la perſévérance de l'Aſſemblée de *Saint-Marc* dans le décret du 28 Mai. Il eſt clair que l'Aſſemblée Nationale n'en auroit pas eu cette idée, ſi le ſcrupuleux Rapporteur avoit parlé de cette lettre-ci, & du *développement* imprimé qui y étoit joint.